

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 111 (1975)

Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

20

Montreux, le 20 juin 1975

éducateur

1172

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

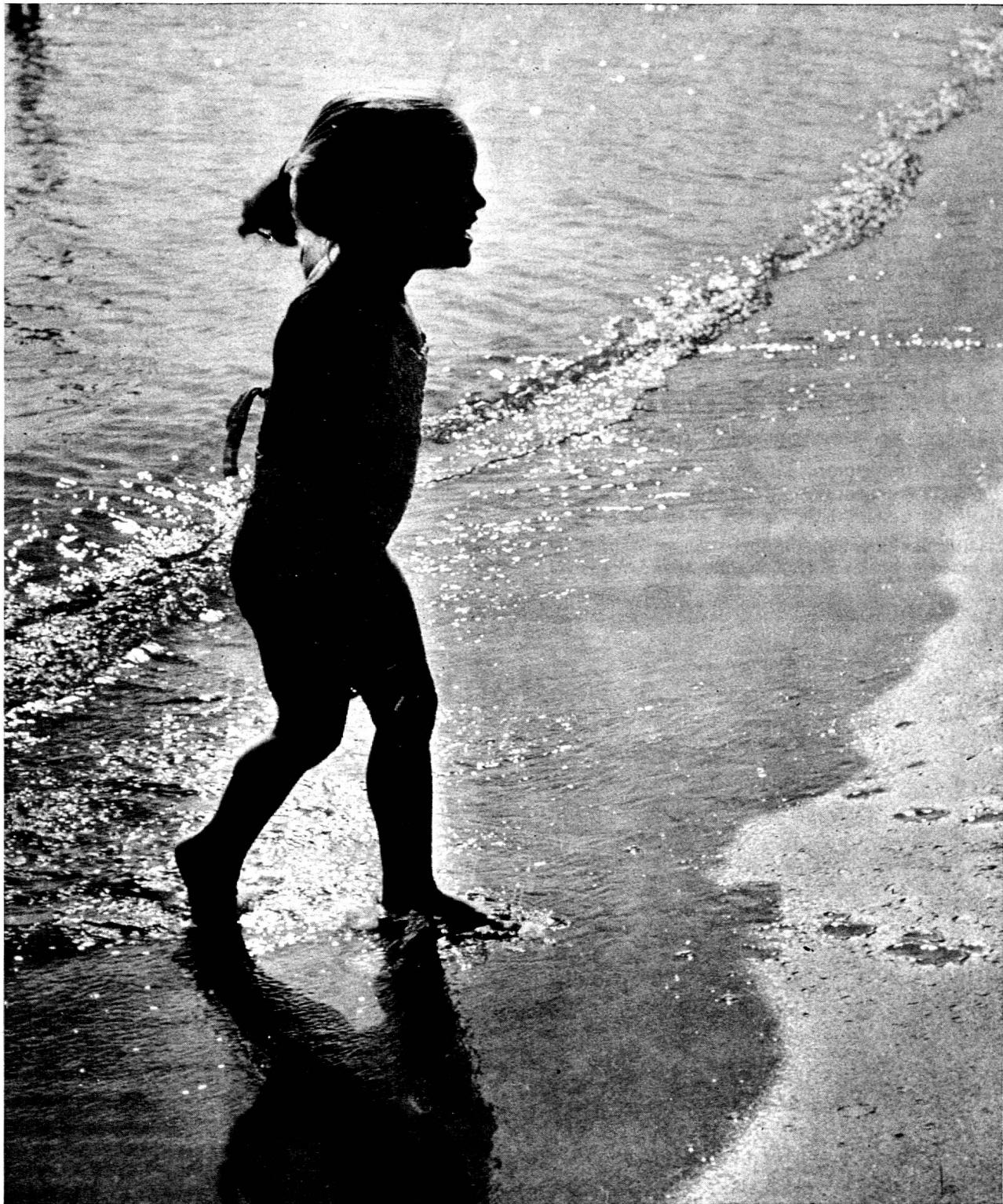
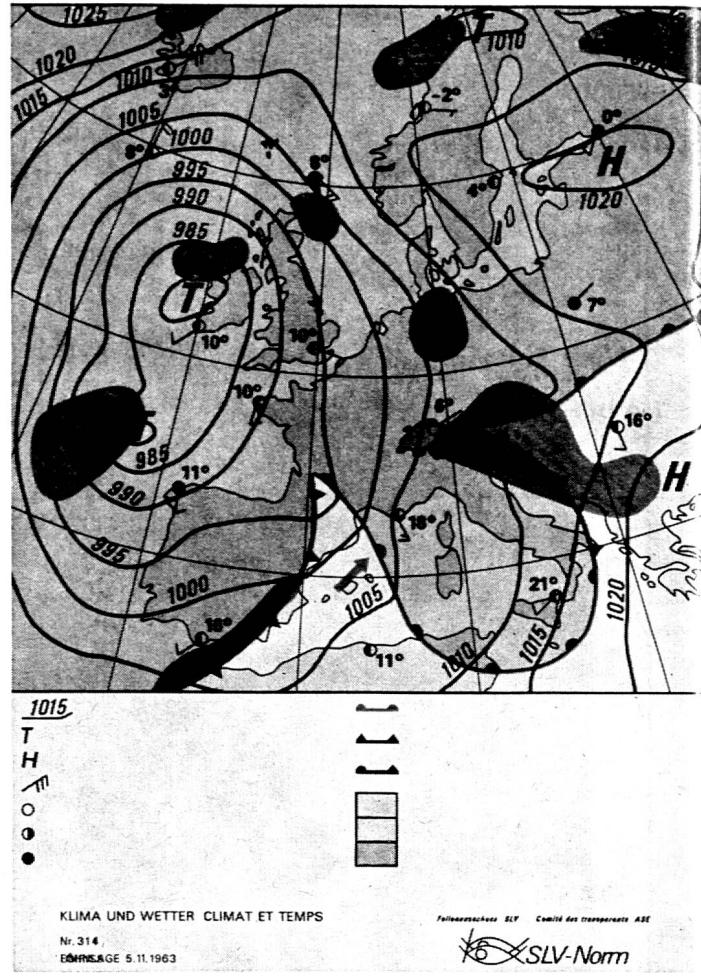


Photo Doris Vogt

Bonnes vacances



Sommaire

ÉDITORIAL	
Un fait nouveau	459
COMITÉ CENTRAL	
Assemblée ordinaire des délégués	461
Règlements	462
Semaine de Trogen	464
VAUD	
XVII ^e séminaire pédagogique SPV	466
Dernier rappel	466
1 an = 6 semaines	466
Modification des statuts	467
Nombreux membres honoraires	467
Pour quand le tribunal du peuple ?	468
Cours de perfectionnement	468
GENÈVE	
Unités coopératives d'enseignement	468
Membres d'honneur et membres honoraires	469
100 000 francs engagés dans Verbois Nucléaire ?	471
L'éducation permanente	471
Brèves nouvelles	471
NEUCHÂTEL	
Comité central	473
A qui le tour ?	473
District de Neuchâtel	473
JURA	
Pas de pléthore chez les enseignants secondaires	475
Le système	475
Admission à l'Ecole normale de Delémont	476
Déjà l'année de la femme	476
Centre de perfectionnement	476
Office jurassien Jeunesse et Sport	477
FRIBOURG	
Le corps enseignant et la pléthore	477
Pas de chômage pour le comité SPF	478

éditeur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

Un fait nouveau

Par-delà les passions et les événements quotidiens, il est parfois difficile pour le chroniqueur de la vie corporative et syndicale d'une association de distinguer l'essentiel de l'anecdotique, l'amorce d'un changement important des velléités inspirées d'un climat momentané. Je crois pouvoir affirmer aujourd'hui que la SPR, lors de la dernière assemblée des délégués, a gravi l'un de ces échelons si problématiques de son unité.

Pourtant la lecture de l'ordre du jour — celui d'une assemblée ordinaire avec rapports, comptes, budgets et règlements — ne permettait guère de prévoir quelques prises de position ou résolutions portant au-delà de la nécessaire routine garante du fonctionnement normal d'une telle institution. C'était sans compter sur les divers.

Il y a quelque temps déjà, j'évoquais dans un précédent éditorial le possible changement d'orientation de la politique SPR. En effet, les signes avant-coureurs de la récession que nous vivons actuellement laissaient pressentir de nouvelles difficultés de nature essentiellement financière. Jusqu'à présent de tels problèmes étaient du ressort exclusif des sections cantonales. Or, et à partir d'une situation cantonale particulière concernant le problème de l'emploi dont la presse, la radio et la télévision s'étaient largement fait l'écho, le législatif de notre association faîtière, dépassant les limites des prérogatives locales, a tenu à affirmer la solidarité du corps enseignant primaire romand.

La portée d'une telle prise de conscience s'est traduite sur trois plans : le mandat donné à l'exécutif de réagir contre les menaces de la situation économique en matière de sécurité de l'emploi, la mise à disposition des moyens financiers nécessaires et la décision de principe de créer un vaste fonds de solidarité.

S'il est bien connu que les difficultés de toute nature — et celles que nous commençons à connaître sont importantes — concourent à resserrer les liens des intéressés, il fallait encore que la SPR se révèle susceptible de jouer pleinement ce rôle nouveau d'association, certains diront de syndicat, des enseignants romands d'abord. C'est chose faite, au moins au niveau des intentions, depuis samedi 31 mai dernier.

Une analyse plus détaillée permet sans doute d'affirmer que les difficultés rencontrées par certains pourraient bien devenir celles de tous et qu'un tel constat facilite la prise de conscience à l'échelle romande. Qu'importe le caractère particulier des motifs dès lors que la cause ne peut et ne doit être que commune. Il y avait là une chance pour la SPR de s'affirmer, elle l'a fait clairement et c'est l'essentiel.

F. Bourquin.

chercher

un bouc émissaire, c'est faire preuve d'agressivité, de peur.

Tout rêve aboutit au réveil. Nous en sommes parfois heureux, en particulier quand il s'agit d'un cauchemar, comme le fut l'embargo sur le pétrole.

Certains ne se sont pourtant pas réveillés. N'y a-t-il pas eu des gens qui sont allés jusqu'à stocker fébrilement des fûts d'essence et de mazout dans leurs caves ?

Or, une panique se traduit facilement par une certaine agressivité. Nous le savons tous. Une forme plus bénigne de l'agressivité consiste à chercher un fautif, à dénicher un bouc émissaire, à accuser.

Certains journalistes, même, en sont arrivés là. A de rares exceptions près, ils n'ont pas su se placer au-dessus de la mêlée. A de rares exceptions près, ils ont fait leur travail en accusant simplement les sociétés pétrolières de Dieu sait quelles machinations. Nul d'entre eux n'a apprécié l'œuvre magistrale des sociétés pétrolières, dans ces temps difficiles, qui a consisté à redistribuer en quelques jours le flot du pétrole de telle sorte que, finalement, personne au monde n'a vraiment subi de dommages. Nul d'entre eux n'a signalé cet ouvrage gigantesque qu'aucun ministère de l'approvisionnement en cas de guerre n'eût accompli avec la même efficacité, tant s'en faut.

Au contraire, tandis que nos hommes étaient, jour et nuit, à leurs postes, les gouvernements sont demeurés perplexes, ont confondu l'économie et la politique, ont fait leur mea culpa du bout des lèvres.

Ce que les sociétés pétrolières ont vraiment accompli dans les six mois après l'embargo est une réussite qui fera date. En guise de réponse à tous ceux qui pensent que l'Etat, qui a été créé pour que nous puissions tous mieux utiliser nos facultés, devrait produire lui-même, faire du commerce lui-même.

Dans l'agitation de cette époque, il n'était pas possible à une société pétrolière, telle que BP, de ramener le problème au niveau de l'objectivité. Pour ne citer qu'un exemple :

Un article sur les sociétés pétrolières a paru au début de janvier 1974, dans un journal réputé, sous un titre courant à cette époque : «1973, l'année des super bénéfices». Nous avons écrit, le 15 janvier 1974, au rédacteur en chef, M. A. B.,

une lettre polie où nous lui signalions la présentation inexacte et tendancieuse des faits dans son journal. Or, nous n'avons jamais reçu de réponse, et notre prise de position n'a pas été imprimée.

Si Majesté Impériale le Chah d'Iran a sans doute fait la même expérience. Aux déclarations qu'il avait faites au cours d'une conférence de presse et que les journaux avaient «faussées ou déformées exprès ou par hasard», le Chah a répondre par une annonce dans les principaux quotidiens, où il a publié son point de vue sans «intermédiaires». Et tout le monde a dû avouer qu'y dominait des avis objectifs et dûment fondés, qui méritaient au moins qu'on en prenne connaissance et qu'on y réfléchisse.

Pour parvenir à une entente, il faut commencer par respecter l'opinion de l'autre. Et cette entente ne pourra se faire que si elle tient compte de tous les points de vue. C'est d'ailleurs aussi la raison d'être de l'Agence internationale de l'énergie.

Respecter l'opinion de l'autre, cela nous paraît même être impératif pour un journaliste. Celui-ci a en effet le devoir de rendre objectivement les points de vue et les problèmes de tous les intéressés (sans exception) : les problèmes des pays producteurs, des pays consommateurs, du public et, bien entendu, aussi des sociétés pétrolières. Cela exige des efforts, nous le reconnaissions : Il faut se procurer de la documentation, il faut la lire, il faut la potasser, avant de pouvoir écrire. C'est un dur labeur. Il est beaucoup plus facile de s'imaginer l'ennemi sous les traits des sociétés pétrolières et de susciter chez les lecteurs l'impression qu'on a saisi ainsi le problème pour de bon, qu'on l'a résolu une fois pour toutes.

L'agitation s'est maintenant apaisée, du moins momentanément. Bien des lecteurs ont remarqué entretemps que les gros titres ne les menaient nulle part. Ce qu'ils demandent, ce sont des faits qui leur permettent de se former une opinion saine, bien à eux. Nous sommes décidés à y apporter notre contribution. Aussi allons-nous ici nous exprimer, à intervalles réguliers, sur des questions concernant l'énergie et le pétrole. Nous parlerons de notre attitude. Nous disons expressément «attitude», car dans ce terme n'est pas seulement comprise notre activité, mais encore notre conception de l'homme, de l'existence.

Il y a des gens qui ne lisent jamais nos informations, parce qu'elles seront parfois ardues et exigeront des efforts de leur part. Les informations de BP (Suisse) seront effectivement tout autre chose qu'une lecture distrayante.

Celui qui les lira ne sera pas toujours d'accord avec nos opinions; c'est son droit. Peu à peu, cependant, le lecteur partagera avec nous quelques-unes de nos expériences. Il comprendra que le monde du pétrole subit périodiquement des

attaques, non pas parce qu'on y réalise des bénéfices, mais parce que les modifications radicales des prix de base de toute matière première, dont le pétrole, ébranlent la structure entière de l'économie, jusqu'aux postes de travail.

Le lecteur de BP (Suisse) reconnaîtra petit à petit qu'il existe heureusement des sociétés pétrolières qui, dans l'agitation du moment, restent au-dessus de la mêlée ; qui tiennent bon et qui poursuivent imperturbablement les objectifs des années 80 et 90 ; qui, grâce à une application intelligente de la technique, veillent à ce que l'énergie voulue arrive à l'heure voulue à l'endroit voulu. Et tout cela, au meilleur prix possible et sans subventions.

Nous allons pouvoir nous entretenir avec le lecteur de BP (Suisse) des prétdus superbénéfices, des investissements, des énergies de substitution, etc. D'ailleurs, nous ne serions pas étonnés qu'il nous dise un beau jour : il ne suffit pas de bien savoir produire du pétrole, il faut encore savoir bien en parler.

N'hésitez pas à nous écrire et à nous poser des questions qui vous intéressent en rapport avec notre activité.

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____



BP (Suisse) SA
Kalkbreitestrasse 51
8023 Zurich 3
Tél. 01 35 94 30

Assemblée ordinaire des délégués SPR

C'est sous la présidence efficace et appréciée de M^{me} Josiane Stranieri (SPG) que s'est tenue cette assemblée ordinaire des délégués SPR le samedi 31 mai dernier en ville de Fribourg. Tour à tour, MM. Claude Oberson et Lucien Nussbaum, respectivement président SPF et syndic de Fribourg, ont souhaité la bienvenue aux délégués présents.

Rapport d'activité

Jean-Jacques Maspéro commente brièvement ce complément au rapport paru à l'occasion de l'assemblée des délégués précédent immédiatement le congrès 1974. Il rappela les principales activités du comité central, du bureau et des diverses commissions. C'est aussi l'occasion pour le président de remercier tous ceux qui œuvrent dans notre association.

Rapport financier

En commentant les données chiffrées parues dans le N° 16/1975, notre trésorier André Rochat se félicite de constater que tous les postes des comptes 1974 bouclent par un solde positif. Ce fait est particulièrement marquant au niveau de notre guilde.

Après une question au sujet du nombre des parutions de notre journal diminuées cette année, les comptes sont acceptés avec remerciements à leur auteur.

Budget 1975

L'indexation des frais d'impression de l'*«Educateur»* entraîne une hausse du coût de l'abonnement annuel de Fr. 3.— alors que la caisse générale peut se contenter d'une modique somme de Fr. 1.— Au total donc, la cotisation SPR 1975 se montera à Fr. 47.— au lieu de Fr. 43.— pour 1974. Fr. 4.— sur 43.—, faites le compte : à peine une indexation normale.

A la suite d'une déclaration SPF qui ne peut admettre une quelconque augmentation et demande une compression des dépenses notamment dans le secteur de notre représentation auprès des grandes associations européennes ou mondiales, le président explique les avantages et nécessités de notre politique en la matière. L'assemblée, avec la délégation vaudoise, estime que le moment est inopportun de diminuer nos moyens alors que certaines pressions dues à la situation se font déjà sentir. Finalement, le budget est accepté à la majorité des présents.

Règlements

Il appartient au collègue Barbey, président de la commission des statuts, de présenter le contexte général dans lequel il faut comprendre ces différents règlements. Il profite de cette occasion pour affirmer le plaisir de la tâche maintenant accomplie et le regret de devoir quitter des collègues devenus des amis. Il est chaleureusement remercié par l'assemblée et le président.

Je vous ferai grâce ici des discussions de détail que certains de ces projets de règlement ont suscitées. Vous trouverez à la suite de cet article la publication de ces différents textes. Sachez seulement qu'un intéressant débat sur la liberté d'expression a marqué la discussion du règlement du journal de la SPR, que l'on a remarqué la conscience avec laquelle la délégation vaudoise avait fouillé ces textes et que le président SPR a profité du règlement des congrès pour inciter les sections à réfléchir sur le thème du prochain grand rendez-vous romand en la matière.

Divers

Notre collègue Pulfer, dans le langage imagé qui lui est propre, exhorte l'assemblée à déléguer des représentants

Communiqué de presse

La Société pédagogique romande communique :

Réunis en assemblée générale de 31 mai 1975 à Fribourg, les délégués des associations d'enseignants primaires de la Suisse romande ont pris les décisions suivantes :

Considérant :

- *la dégradation progressive du marché de l'emploi, qui commence à toucher également le secteur de l'enseignement en Suisse ;*
- *le caractère illusoire de la garantie de l'emploi, qui a toujours été présentée aux enseignants comme un avantage de leur profession, mais qui, dans les faits, est loin d'être aussi absolue qu'on le laissait entendre ;*
- *la situation critique de plusieurs dizaines de normaliens romands qui, bien qu'engagés à grand battage dans des études pédagogiques à débouchés prétendument assurés, se trouveront sans emploi à l'issue de leur formation, ou devront se consacrer à des*

au prochain séminaire de Trogen. Vous trouverez aussi dans ce numéro les renseignements nécessaires.

Pour un corps enseignant romand solidaire

Très inquiète de la tournure prise dans certains cantons et particulièrement à Neuchâtel des événements liés à l'apparition du phénomène de pléthora, la SPG appelle l'assemblée des délégués SPR à affirmer sa cohésion et sa solidarité face aux menaces qui d'ores et déjà se précisent. (Voir à ce propos l'article « Pour un corps enseignant solidaire » paru dans le N° 18/1975 aux pages 410 et 411.) Ce texte est d'ailleurs lu à l'assemblée en appui d'une résolution demandant que des mesures de soutien à l'intention des lésés et, en priorité, au bénéfice des normaliens neuchâtelois qui seront sans travail en août soient prises immédiatement.

Une longue discussion, très animée suit cette proposition. On y parle notamment de l'opportunité des mesures proposées, des modalités pratiques d'exécution mais surtout on prend conscience très largement de la nécessité de réagir et cela au nom d'une SPR unanime et dès maintenant préoccupée de la sécurité de l'emploi de n'importe lequel de ses membres.

Finalement, l'assemblée vote à l'unanimité une résolution dont l'esprit a été publié sous forme d'un communiqué de presse et que je reproduis ci-dessous.

F. B.

tâches sans rapport avec l'enseignement ;

— le risque grave de voir les autorités résoudre leurs problèmes budgétaires par une augmentation du nombre d'élèves par classe, solution de facilité qui diminuerait les chances scolaires de certaines catégories d'enfants,

la Société pédagogique romande décide :

1. *de se donner les moyens d'intervenir dans les cantons, d'entente avec les associations locales, chaque fois que la qualité de l'enseignement ou la garantie de l'emploi seront mises en danger du fait de conjoncture économique ;*
2. *de créer d'urgence un FONDS DE SECOURS destiné à venir en aide aux enseignants romands momentanément privés de leur emploi. Ce fonds, géré par le Comité central de la SPR, sera alimenté par une contribution de solidarité de tous les enseignants primaires de la Suisse romande.*

Règlements acceptés par l'assemblée des délégués

Règlement de l'assemblée des délégués

PRÉSIDENCE

Art. 1. Le président du bureau de l'AD, ou en cas d'empêchement, un vice-président, préside l'assemblée. Il observe une stricte neutralité et évite toute prise de position personnelle.

Art. 2. Le bureau de l'AD, le président de la SPR et le secrétaire général participent à une séance de préparation avant chaque assemblée. A cet effet, tous les documents relatifs aux débats leur seront remis une semaine avant cette séance.

DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Art. 3. Au début de la séance, le bureau de l'AD délivre une carte de vote à chaque délégué présent. Le président soumet l'ordre du jour à l'approbation de l'assemblée. Il fait désigner les scrutateurs.

Art. 4. Seuls les délégués, les membres prévus à l'art. 19 chiffre 1 des statuts et les experts invités ont le droit de parole.

Art. 5. Le président peut suspendre la séance ou, avec l'assentiment de l'assemblée :

- limiter le temps de parole ;
- clore les débats ;
- prononcer le huit clos.

VOTES ET AMENDEMENTS

Art. 6. Les votes se dérouleront conformément à l'art. 18 des statuts. Chaque délégué exprime son vote en présentant la carte délivrée par le bureau de l'AD au début de la séance.

Art. 7. Un emplacement est réservé aux membres non délégués.

Art. 8. Les amendements présentés ne font l'objet d'un vote que s'ils sont confirmés par écrit. Le vote des amendements précède celui des propositions initiales.

Art. 9. Le lieu de réunion de l'AD est fixé par le CC de la SPR.

INDEMNITÉS

Art. 10. Chaque société affiliée indemnise ses délégués, la SPR indemnise les personnes prévues à l'art. 19, chiffre 1 des statuts.

Art. 11. Le présent règlement a été adopté par l'AD du 31 mai 1975 à Fribourg. Il entre en vigueur le...

Règlement du journal de la SPR

Art. 1. L'*« Educateur »* est le journal officiel et obligatoire de la SPR.

Art. 2. Il paraît, en principe, 40 fois par année.

Art. 3. En règle générale, l'*« Educateur »* traite alternativement des problèmes corporatifs et pédagogiques.

Art. 4. Deux rédacteurs sont responsables respectivement des domaines corporatif et pédagogique. Leur responsabilité n'est toutefois engagée que dans la mesure où elle n'est pas assumée par les auteurs des articles et des communications, ou par les comités de la SPR et des sociétés affiliées. Si un seul rédacteur devait être désigné pour les deux parties, les dispositions du présent règlement seraient interprétées en conséquence.

Art. 5. Les chroniques des sociétés affiliées sont groupées par un correspondant désigné par chacune d'elles. Tous les articles à publier dans ces chroniques doivent être adressés aux correspondants attitrés. Ces derniers, ainsi que les auteurs qu'ils agrément, sont responsables des textes qu'ils publient. Toutefois, le correspondant de la rubrique cantonale ou le rédacteur peut différer ou refuser la publication d'un article ou d'une partie d'article qu'il jugerait contraire aux intérêts du corps enseignant, de l'association ou de la SPR. L'autorité de recours est le comité de la société affiliée, respectivement le CC de la SPR.

Art. 6. Une tribune libre est à disposition des membres de la SPR qui assument et signent leurs articles.

Art. 7. Les rédacteurs font la mise en page, reçoivent les épreuves définitives et donnent le bon à tirer. Ils peuvent différer, pour des motifs techniques, la publication de certains articles.

Art. 8. A la fin de chaque année civile, les deux rédacteurs, en accord avec le CC, font la répartition des honoraires aux collaborateurs et correspondants.

Art. 9. La commission du journal SPR comprend :

- un membre du CC ;
- les deux rédacteurs du journal ;
- les correspondants cantonaux.

Elle traite des problèmes généraux propres au journal de la SPR. Elle est présidée, selon les cas, par l'un ou l'autre des rédacteurs.

Art. 10. La commission se réunit une fois au moins au cours de l'exercice annuel de la SPR.

Art. 11. Les membres de la commission du journal de la SPR reçoivent les mêmes indemnités que ceux des autres commissions de la SPR.

Art. 12. Le CC de la SPR est l'autorité de recours. Il est saisi de tous les différends qui peuvent surger au sujet du

journal de la SPR et les tranche en dernier ressort.

Art. 13. Les rédacteurs peuvent s'en-tourer d'une « équipe de rédaction » pour autant que le CC de la SPR donne son approbation à sa composition. Ils restent cependant uniques responsables vis-à-vis du CC de la SPR et sont seuls habilités à signer les éditoriaux.

Art. 14. Le présent règlement a été adopté par l'AD du 31 mai 1975 à Fribourg. Il abroge toutes dispositions contraires prises antérieurement. Il entre en vigueur le...

Règlement de la guilde de documentation de la SPR

Art. 1. La guilde de documentation (ci-après nommée guilde) est une institution de la SPR. Elle édite du matériel de documentation et d'enseignement.

Art. 2. La guilde relève, dans l'ordre :
— de la commission de la guilde ;
— du comité central de la SPR ;
— de l'assemblée des délégués de la SPR.

Art. 3. La commission de la guilde est formée :

- d'un membre du comité central ;
- d'un représentant de chaque société affiliée ;
- d'un directeur ;
- d'un administrateur ;
- du secrétaire général de la SPR ;
- du caissier de la guilde.

Le directeur préside la commission.

Art. 4. A l'exception du représentant du comité central et des délégués des sociétés affiliées, les membres de la commission de la guilde sont élus pour une période de 4 ans par le comité central de la SPR.

Art. 5. Conformément à l'art. 32 des statuts et à l'art. 1 du règlement des traitements, honoraires et indemnités, le comité central fixe les honoraires à verser annuellement au directeur, à l'administrateur et au caissier de la guilde sur proposition de la commission de la guilde.

Art. 6. Outre la liquidation des affaires courantes qui ne ressortent pas expressément aux fonctions particulières du directeur, de l'administrateur ou du caissier de la guilde, la commission décide en matière d'édition.

Art. 7. La commission de la guilde rend compte, chaque année, de sa gestion au comité central de la SPR. Les bénéfices éventuels sont mis à disposition du comité central pour financer des activités pédagogiques.

Art. 8. La modification du présent règlement et la dissolution de la guilde relèvent de l'assemblée des délégués. En cas de dissolution de la guilde, l'assemblée des délégués prend toutes dispositions utiles concernant les fonds et les

stocks, sur proposition de la commission de la guilde.

Art. 9. Le présent règlement a été adopté par l'assemblée des délégués du 31 mai 1975 à Fribourg. Il abroge toutes dispositions contraires prises antérieurement, il entre en vigueur le...

Règlement des traitements, honoraires et indemnités

Art. 1. Conformément aux articles 27.4.d et e et 32 p. des statuts de la SPR, la caisse centrale de la SPR verse :

- a) un traitement au personnel administratif de la SPR ;
- b) des honoraires et indemnités aux membres du CC de la SPR et des commissions permanentes ou non.

Ces prestations comprennent :

- le remboursement du coût du trajet par les transports publics ;
- un jeton de présence ;
- une indemnité de repas et de logement, le cas échéant.

Art. 2. Les honoraires :

- des rédacteurs et des correspondants du journal de la SPR ;
 - du directeur, de l'administrateur et du caissier de la guilde de documentation de la SPR,
- sont pris en charge par les caisses respectivement du journal de la SPR et de la guilde de documentation. Il en sera de même des indemnités versées aux membres de la commission du journal de la SPR, de la commission de la guilde de documentation de la SPR, de la commission pour le choix des lectures. Ces prestations sont versées selon les modalités fixées à la lettre b) ci-dessus.

Art. 3. Les présidents et les secrétaires des commissions reçoivent, pour chaque séance, une indemnité supplémentaire. Les montants des jetons de présence et de l'indemnité supplémentaire aux présidents et aux secrétaires des commissions sont fixés chaque année par le CC de la SPR dans le cadre du budget.

Art. 4. Conformément à l'art. 51 des statuts de la SPR, les frais de déplacement et les indemnités de séance des délégués sont à la charge des sections qu'ils représentent.

Art. 5. Les représentants de la SPR, délégués en Suisse ou à l'étranger en qualité de participants à des congrès, séminaires, semaines d'étude, journées internationales ainsi qu'à toute autre rencontre de cette nature ont droit au remboursement des frais effectifs occasionnés par ces délégations.

Art. 6. Le CC de la SPR prend toute décision utile concernant les cas particuliers à trancher.

Art. 7. Le présent règlement a été adopté par l'AD du 31 mai 1975 à Fribourg.

Il abroge toutes dispositions contraires prises antérieurement ; il entre en vigueur le...

Règlement du congrès de la SPR

DÉFINITION DU CONGRÈS

Art. 1. Le congrès est une assemblée ouverte à tous les membres de la SPR.

FRÉQUENCE, ÉPOQUE, LIEU, DURÉE

Art. 2. Le congrès se réunit tous les quatre ans, en automne.

L'AD peut décider la convocation d'un congrès extraordinaire, conformément à l'art. 41, chiffre 2 des statuts.

Art. 3. En principe, le congrès est organisé par le CC en collaboration avec les sociétés affiliées dans l'ordre défini à l'art. 3 des statuts.

Art. 4. Le lieu de réunion du congrès est fixé par l'AD, sur préavis du CC de la SPR, en accord avec la société affiliée concernée.

Art. 5. La durée du congrès est déterminée par l'importance du programme.

ORGANISATION

Art. 6. L'organisation du congrès est confiée à un comité désigné par la société affiliée concernée. Il se constitue lui-même et fixe le programme général. Font partie de droit de ce comité :

- le président de la SPR ;
- deux membres du CC de la SPR ;
- un membre du comité de la société affiliée concernée.

ORDRE DU JOUR DES SÉANCES DE TRAVAIL

Art. 7. L'ordre du jour des séances de travail comprend l'étude des sujets adoptés par l'AD.

SUJETS D'ÉTUDE ET RAPPORT

Art. 8. Les sujets à l'étude mentionnés à l'art. 7 sont traités dans un rapport. Ce rapport et les thèses qui en découlent font l'objet d'une publication spéciale.

DÉLAIS

Art. 9. Le rapport et l'ordre du jour des séances de travail doivent parvenir à tous les membres de la SPR six semaines au moins avant le congrès. Les pro-

positions d'amendements aux thèses du rapport doivent être adressées au CC de la SPR au moins deux semaines avant le congrès.

PRÉSIDENCE

Art. 10. Les séances du congrès sont présidées par le président de la SPR, assisté du bureau du CC de la SPR.

ATTRIBUTION DU CONGRÈS

Art. 11. Le congrès se prononce par un vote indicatif sur les thèses du rapport et, éventuellement, sur les autres points de l'ordre du jour.

DÉROULEMENT DES DÉBATS

Art. 12. Le président peut suspendre la séance ou, avec l'assentiment de l'assemblée :

- limiter le temps de parole ;
- clore les débats.

FINANCEMENT, VÉRIFICATION DES COMPTES ET INDEMNITÉS

Art. 13. La participation aux séances de travail du congrès est gratuite.

Art. 14. Le budget du congrès est établi par le comité d'organisation et soumis au CC de la SPR pour approbation.

Art. 15. Le financement du congrès est assuré par :

- le fonds du congrès ;
- le produit de la vente des cartes de fêtes ;
- les subventions et dons éventuels ;
- la publicité.

Art. 16. Les bénéfices éventuels sont répartis dans la proportion suivante :

- deux tiers au fonds du congrès ;
- un tiers à la société concernée.

Art. 17. Les déficits éventuels sont couverts par la SPR.

Art. 18. Les comptes sont vérifiés par la commission prévue à l'art. 35 des statuts.

Art. 19. Les membres du comité d'organisation et leurs collaborateurs sont rétribués conformément au règlement « traitements, honoraires et indemnités ». Les honoraires des rapporteurs sont fixés par le CC de la SPR.

Art. 20. Le présent règlement a été adopté par l'AD du 31 mai 1975 à Fribourg. Il entre en vigueur le...

N. B. : Seuls les textes officiels font foi.



L'Arlequin – Lausanne

Vous êtes cordialement invités à visiter notre **EXPOSITION**

JEUX — JOUETS ÉDUCATIFS — MATÉRIEL DIDACTIQUE — LIVRES POUR ENFANTS

les jeudi et vendredi 26 et 27 juin 1975 à la salle de Paroisse - Leysin.
Heures d'ouverture : de 9 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 21 h.

22^e semaine pédagogique internationale Trogen (Suisse)

VILLAGE PESTALOZZI DU 20 AU 26 JUILLET 1975

Les Semaines pédagogiques internationales, organisées depuis 1953 à Trogen — et, en alternance, tous les trois ans à Villars-les-Moines, près de Morat — visent à favoriser la compréhension internationale, l'information dans le domaine pédagogique et l'échange d'idées entre tous ceux qu'intéressent directement les problèmes d'éducation.

LE RÔLE DU RYTHME DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNALITÉ

Tel est le thème choisi pour la rencontre de cette année. Au cours de ces journées, les participants seront amenés à prendre conscience des lois rythmiques fondamentales qui régissent le développement de l'homme ; ils découvriront que le respect de ces lois dans tous les domaines de la formation favorise l'épanouissement de l'être humain.

Nous serions heureux que l'intérêt éveillé par le présent programme puisse nous valoir votre participation.

Programme

Dimanche, 20 juillet

- 18.00 Ouverture des journées par un repas en commun.
20.00 Présentation des journées ; P. Binkert.
Le Village d'enfants Pestalozzi ; T. Hufschmid.

Lundi, 21 juillet

- 09.30 De la structure et de la pratique dans l'exercice du rythme musical, éducation et traitement ; C. Thomas.
10.30 Le rythme dans le développement psychomoteur de l'enfant ; M^{le} S. Ogay.
15.00 Exercices pratiques avec C. Thomas et W. Thomas.
20.00 Exercices pratiques avec C. Thomas et W. Thomas.

Mardi, 22 juillet

- 09.30 Le rythme, composante de la perception de soi ; W. Thomas.
10.30 La signification du rythme dans le développement de l'être humain, le point de vue du psychologue ; R. Seiss.
15.00 Exercices pratiques avec C. Thomas et W. Thomas.
20.00 Exercices pratiques avec C. Thomas et W. Thomas.

Mercredi, 23 juillet

- 09.15 Musique rythmique avec D. Reichel selon les principes de E. Jacques-Dalcroze.
10.15 Aspects psychiatriques du rythme dans l'éducation ; H. Hilgers.
14.00 Excursion en Appenzell.
20.00 Films.

Jeudi, 24 juillet

- 09.15 Musique rythmique avec D. Reichel.
10.15 Thérapie par le rythme (exemple tiré de la pratique de l'enseignement dans une école Rudolf Steiner).
15.00 Chant.
20.00 La signification du rythme dans la pédagogie curative ; D. F. Kaelter.

Vendredi, 25 juillet

- 09.15 Musique rythmique avec D. Reichel.
10.15 Comment, par le rythme (yoga) vaincre les inhibitions, le manque de concentration, les états de nervosité (avec diapositives) ; P. Oswald.
11.15 Le rythme dans le geste, la respiration, l'art de la détente ; exercices pratiques avec P. Oswald.
13.30 Visite à Saint-Gall.
20.00 Soirée d'adieu avec D. Reichel, A. Tunger et quelques musiciens appenzellois.

Samedi, 26 juillet

- 09.15 L'épanouissement de la personnalité et la technique de la rythmique dans l'art hindou et dans la pratique de la méditation hindoue, avec exercices, instruments indiens et musique vocale ; P. Oswald.
11.00 Rétrospective et synthèse thématique ; fin des journées.
12.30 Repas, départ.

REMARQUES

1. Trogen

Le Village Pestalozzi est situé à 1000 m. d'altitude dans les Préalpes de la Suisse orientale. Des vêtements chauds et de

bonnes chaussures de marche sont recommandés.

2. Arrivée

De Saint-Gall (ligne Zurich-Munich), un train régional conduit à Trogen en une demi-heure. Les participants seront attendus à la gare de Trogen, le 20 juillet, aux heures suivantes :
St-Gall dép. 1502 1601 1645 1728 1847
Trogen arr. 1534 1632 1716 1802 1917

3. Logement

A. Dans des maisons du Village Pestalozzi, chambres à deux ou trois lits, possibilité de prendre bains et douches dans chaque maison ; apporter les linges de toilette nécessaires.

B. Dans les hôtels ou pensions à Trogen (15 minutes de marche) — déjeuner et dîner au Village Pestalozzi.

4. Lieu des conférences

Différentes salles au Village Pestalozzi.

5. Langues

Français et allemand ; traduction simultanée.

6. Instruments de musique

Les exercices pratiques, chant et musique, forment une partie substantielle du cours. Nous vous serions reconnaissants d'apporter vos instruments de musique.

7. Divertissement

Tout apport à l'organisation de la soirée d'adieu sera particulièrement apprécié.

8. Coût de la semaine

Frais entiers — sauf voyage, excursions, boissons : A. (Village Pestalozzi), Fr.s. 390.—. B. (Hôtel), Fr.s. 480.—. Non-membres des organisations responsables habitant en Suisse Fr.s. 30.— de plus.

9. Inscription

L'inscription doit être accompagnée d'un premier acompte de Fr.s. 100.— à verser au compte de chèques postaux 80 - 286 00. (Veuillez effectuer vos paiements de l'étranger en francs suisses s.v.p.)
Délai d'inscription : 30 juin 1975.

Internationale Lehrertagungen Trogen
c/o Schweizerischer Lehrerverein
Postfach 189
CH-8057 Zürich (Tel. (01) 46 83 03)

CAFÉ-ROMAND

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

St-François

Lausanne

L. Péclat

Une caméra Philips pour tous fait de votre magnétoscope un studio TV

Avec cette caméra, chacun – et chacune bien sûr – est à même d'enregistrer sans difficulté sur n'importe quel magnétoscope vidéo. Autrement dit votre magnétoscope – quelle que soit la marque ou le système (bobines ou cassettes) – se transforme ainsi en studio vidéo. Fini le temps où vous deviez attendre une bonne émission TV pour pouvoir enregistrer. Cet ensemble représente donc un outil pour votre enseignement. Les systèmes vidéo Philips apportent aux écoles de nombreuses solutions économiques, de la caméra vidéo à Fr. 1500.— jusqu'au studio

complet à deux caméras pour Fr. 15 000.—
N'hésitez pas à nous consulter, nous pourrons probablement vous proposer quelque chose, pour vous-même ou pour vos cours.



Philips SA
Techniques audio et vidéo
1196 Gland
Téléphone 022/64 2121



PHILIPS

XVII^e séminaire de la société pédagogique vaudoise

Crêt-Bérard, Puidoux 20, 21, 22 octobre 1975

Cinq cours groupés autour du thème

AUTREFOIS... JADIS

sont prévus. À savoir :

Petites mains, petits artisans - Chansons d'hier et d'aujourd'hui - Tournons et dansons tous ensemble - Tournez fuseaux et rouets - Pierres et poteries qui parlent.

Trois autres cours réservés en priorité aux collègues qui s'engagent à suivre l'ensemble de la formation des maîtres de classes à options seront aussi vraisemblablement organisés.

Le prochain « Educateur » pédagogique (N° 21) informera déjà plus complètement sur le contenu de ces cours.

L'« Educateur » N° 22, à paraître fin août, contiendra tous les renseignements nécessaires et le bulletin d'inscription.

Nicod Paul, secr. gén. SPV.

Dernier rappel

Cotisations 1975

Suivant décision du congrès 1974, elles s'élèvent à :

Membres actifs

y compris cotisation de la section : **Fr. 115.—**

Les membres actifs des sections de Ste-Croix et Lavaux, qui encaissent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient cependant que : **Fr. 111.—**

Membres associés

y compris cotisation de la section : **Fr. 25.—**

Les membres associés des sections de Ste-Croix et Lavaux, qui perçoivent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient toutefois que : **Fr. 21.—** Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1975 au CCP 10 - 2226.

Le bulletin de versement était encarté dans le numéro 3 de l'« Educateur ».

S'il est égaré, demandez-en un autre au secrétariat général SPV (tél. (021) 27 65 59). **Il constitue, muni du sceau de la poste ou de la SPV, votre carte de membre : gardez-le donc soigneusement.**

ATTENTION :

LES COTISATIONS NON PAYÉES FIN AOÛT SERONT PRISES EN REMBOURSEMENT, MAJORÉES DES FRAIS.

Secrétariat général SPV.

1 an = 6 semaines

Début de la scolarité obligatoire

Ancienne disposition légale

Garçons et filles âgés de 7 ans dans l'année civile sont astreints à la fréquentation des écoles dès le début de l'année scolaire. (Articles 130 et 131^e de la loi sur l'instruction publique primaire.)

Nouvelle disposition légale

Filles et garçons sont astreints à la fréquentation des écoles dès le début de l'année scolaire dans l'année civile où ils atteignent l'âge de 6 ans révolus au 30 juin.

(Une période transitoire est en cours ; la disposition ci-dessus s'appliquera intégralement en 1978 pour la première fois.)

Confusion

Cette modification de la loi a été et est encore source de confusion du fait du

changement simultané non seulement de l'âge d'admission à l'école, mais encore de la référence qui l'accompagne. Le déplacement du début de l'année scolaire, de son côté, rend plus difficile encore une appréhension exacte du résultat de la mesure prise. La conséquence en est double :

— Dans le langage officiel et dans la population vaudoise on doit maintenant parler, et l'on parle, d'un début de la scolarité à 6 ans. **C'est normal et c'est juste.**

— Dans l'opinion publique... et dans celle de nombreux enseignants, on en conclut que les élèves de 1^{re} année primaire sont plus jeunes qu'autrefois d'un an, de six mois au moins. **C'est normal et c'est faux.**

Avant tout calcul, permettez-nous de faire remarquer que l'ancienne disposition eût pu avoir la teneur suivante :

« Filles et garçons sont astreints à la

fréquentation des écoles dès le début de l'année scolaire s'ils avaient atteint l'âge de 6 ans révolus au 31 décembre de l'année civile précédente. »

Quant à la nouvelle réglementation, elle eût pu, par exemple, se rédiger ainsi : « Garçons et filles âgées de 7 ans dans la période s'étendant du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante sont astreints à la fréquentation des écoles dès le début de l'année scolaire. »

Il paraît évident que la formule retenue est plus claire.

Non 1 an mais 1 mois et demi

En fait, la modification légale n'aboutit, compte tenu du déplacement du début de l'année scolaire, qu'à avancer de 6 semaines l'âge réel de la scolarité obligatoire ainsi que, par voie de conséquence, celui des élèves de 1^{re} année.

Il en va bien entendu de même à l'école enfantine : le bambin qui y entre à 4 ans n'a que 6 semaines de moins que son petit camarade de jadis.

Petite démonstration

7 ans dans l'année civile

Début de l'année scolaire : 15 avril.
Date de naissance du plus jeune : 31 décembre.
Date de naissance du plus âgé : 1^{er} janvier.

Donc, au 15 avril :

Age du plus jeune : 6 ans 3 1/2 mois.
Age du plus âgé : 7 ans 3 1/2 mois.
Age moyen : 6 ans 9 1/2 mois.

6 ans révolus au 30 juin

Début de l'année scolaire : 1^{er} septembre.

Date de naissance du plus jeune : 30 juin.

Date de naissance du plus âgé : 1^{er} juillet.

Donc, au 1^{er} septembre :

Age du plus jeune : 6 ans 2 mois.
Age du plus âgé : 7 ans 2 mois.
Age moyen : 6 ans 8 mois.

Différence : 1 1/2 mois soit 6 semaines.

Ce nombre situe un ordre de grandeur. Il n'est, naturellement, une indication ni absolue ni constante.

Certes, à ce moment du développement de l'enfant, c'est appréciable. Il n'y a toutefois pas de commune mesure entre ces 6 semaines et les douze mois qui ressortent d'une lecture superficielle des textes.

Nicod Paul,
secrétaire général SPV.

Modification des statuts de la SPV et de son fonds de prévoyance

Le congrès du 24 mai dernier a admis les diverses modifications proposées des statuts de la Société pédagogique vaudoise et de son fonds de prévoyance tendant à ramener de 9 à 7 le nombre des membres respectivement du Comité cantonal et du conseil d'administration.

Nous publions, ci-après, le texte nouveau des **articles modifiés**.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Art. 44. — Le Comité cantonal (CC) est l'organe exécutif de la société. Il est composé de sept membres.

Art. 46. — Il ne peut être pris plus de deux membres du CC dans la même section régionale.

Art. 50. — Si, par suite d'un changement de domicile, un membre du CC devient de troisième membre d'une section régionale, il termine son mandat.

FONDS DE PRÉVOYANCE SPV

Art. 25. — Le conseil d'administration est l'organe exécutif du fonds de prévoyance SPV. Il est composé de sept membres.

Art. 28. — Il ne peut être pris plus de

deux membres du conseil d'administration dans la même section régionale.

Art. 32. — Si, par suite de changement de domicile, un membre du conseil d'administration devient le troisième membre d'une section, il termine normalement son mandat.

Rappelons le **système transitoire** qui sera appliqué. Les membres actuellement en fonction — ils sont au nombre de huit — resteront en place jusqu'à ce que des vacances permettent l'application stricte des nouvelles dispositions quant :

- au nombre total des membres ;
- à la représentation maximum d'une section.

Secrétaire général de la SPV.

Nombreux membres honoraires

Lors du Congrès de la Société pédagogique vaudoise qui se déroula le 24 mai 1975, les collègues dont les noms suivent ont reçu le diplôme de « membre honoraire ».

Après 25 ans et plus de sociétariat

M. Allaz Constantin, Leysin ; M. Baudraz Emile, Pully ; M. Berney Edmond, Montreux ; M. Berthet Jean, St-Sulpice ; M^{me} Berthoud Madeleine, Renens ; M. Blanchet David, Lausanne ; M. Burnier Henri, Crans/Céligny ; M. Candolfi Willy, L'Abergement ; M^{lle} Collet Madeleine, Lausanne ; M. Cornamusaz Henri, Pompaples ; M^{me} Cornamusaz-Cuagnier Lydia, Pompaples ; M. Dovat Georges, Lausanne ; M^{lle} Freymond Suzanne, Lausanne ; M^{me} Jaccard-Dumartheray Aline, Yverdon ; M^{me} Jeahmairet-Oulevay Louise, Bavois ; M. Loewer Gilbert, Bex ; M^{lle} Matile Gabrielle, Lausanne ; M. Morel Roger, Chaneaz ; M. Mottier Edouard, Leysin ; M^{me} Nicollier-Maire Emmy, Lausanne ; M. Perrenoud Maurice, Lausanne ; M^{me} Pittet-Nové Jeanne, Clarens ; M. Pochon Jean-Pierre, Lausanne ; M^{lle} Poget Marguerite, Lausanne ; M^{me} Prod'

Hom-Perroud Olga, Bursins ; M. Reichenbach Roland, Corcelles-le-Jorat ; M. Raymond Robert, Morges ; M^{me} Riedweg-Rouge Georgette, Nyon ; M^{me} Rodieux-Chossis Simone, Lausanne ; M. Rosset Willy, Echallens ; M^{me} Ruegsegger-Bataillard Lucienne, Morges ; M. Schwendy Jean, Yverdon ; M^{me} Sirko-Clot Irma, Lausanne ; M^{lle} Vidoudez Marquerite, St-Prex.

Après 15 ans

M. Genillard André, Lausanne ; M. Schmutz Jean, Nyon.

A tous, soit qu'ils aient fait valoir leur droit à une retraite bien méritée soit qu'ils poursuivent une carrière d'enseignant ailleurs qu'à l'école primaire, nous présentons nos vives félicitations, nos souhaits de santé et nos vœux de pleine réussite dans leurs nouvelles activités.

Comité cantonal SPV.



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
A VEYTAUX-MONTREUX

Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
Gratuité pour élèves des classes officielles vaudoises, accompagnés des professeurs.

Pour quand le tribunal du peuple ?

Les lignes qui suivent n'engagent pas le Comité cantonal. Même si elles n'envisagent qu'un aspect de la question, les réflexions de notre collègue Reichenbach n'en sont cependant pas moins intéressantes.

J. K.

A la fin des cours obligatoires vaudois concernant les activités manuelles créatrices, les participantes ont eu à remplir une formule les invitant, entre autres, à donner leur avis sur la manière dont les cours ont été présentés. L'indélicatesse de cette inquisition qui prétend faire juger une institutrice par ses collègues n'est guère apparue à celles qui avaient toutes raisons de se déclarer satisfaites. Mais dans les cas où l'impression était mitigée ou franchement négative, quelques participantes se sont avisées de ce qu'il était fort gênant d'émettre une critique dans de telles conditions. On les a tranquilli-

sées en leur disant qu'elles n'étaient pas obligées de signer leur appréciation. Le procédé n'est alors plus seulement indélicat. Il confine à l'odieux.

On ne supporte plus quelques remontrances bénignes venant de l'inspecteur qui doit n'être plus qu'un conseiller pédagogique. Par contre, dans une perspective égalitaire, on en vient à devoir accepter le jugement de ses pairs, jugement définitif parce que légitimé par le nombre. Ne voit-on pas que la critique émanant du supérieur hiérarchique, si pesante puisse-t-elle apparaître, est en fait bien légère comparativement à la condamnation sans appel prononcée dans l'anonymat par des égaux ?

On voudrait que le corps enseignant ne se laisse pas fourvoyer dans le chemin sans retour où l'attend le Tribunal du peuple. Sera-t-il suffisamment perspicace ?

Roland Reichenbach.
Corcelles-le-Jorat.

Cours de perfectionnement

Le Centre de perfectionnement adressera à fin août aux enseignants vaudois le programme des cours 1975-1976. Cette publication contiendra en une seule brochure, l'ensemble des cours pour les enseignants primaires, secondaires, spéciaux, maîtres et maîtresses de l'enseignement spécialisé.

L'adressage utilisé sera celui (individuel) de « Perspectives ». Toutes celles et tous ceux qui ne l'auront pas reçu d'ici au 31 août peuvent le réclamer au CPV, tél. (021) 20 64 11 int. 39.

Rédactrice de la rubrique vaudoise :
Mme Josée KAMMERMANN, route de Vevey 35, 1009 Pully. Tél. (021) 28 54 65.

Genève

Unités coopératives d'enseignement

La plupart des sujets abordés cette année par la SPG sont maintenant réglés. Il en est cependant un, parmi les plus importants, qui reste encore en suspens ; c'est celui concernant la mise en place, cet automne déjà, à titre expérimental, d'une ou de deux filières d'école moderne (UCE).

Vous trouverez ci-dessous l'état de la situation au 5 juin 1975.

Nous tenons à rappeler que toutes les démarches, toutes les tractations ont été entreprises d'un commun accord entre le comité SPG et nos collègues UCE. Nous espérons vivement qu'une décision favorable sera prise par nos autorités scolaires ; il serait regrettable qu'une expérience, voulue par les enseignants, ne puisse avoir lieu.

Les événements de ces derniers mois

1. Les membres de la SPG, réunis en assemblée générale le 4.2.1975 demandent au DIP de mettre en place, à titre expérimental, dès septembre 1975, une ou deux filières d'école moderne (unités coopératives d'enseignement).

Ce vote obtient une très large majorité : sur plus de 200 membres présents il n'y a que 4 refus et 10 abstentions.

2. Concernant le projet lui-même, se référer aux deux articles parus dans l'*« Educateur »* (N°s 2 et 4, janvier 1975).

3. La DEP accorde une journée de congé à une trentaine de collègues qui se retrouvent le 12.2.1975 à Cartigny pour une journée de travail. Les sujets suivants ont été étudiés :

tions ont été de nature à nuire gravement à la mise sur pied de l'expérience UCE.

M. Christe y exprimait ses craintes face à une division parmi les enseignants et face à un clivage au sein de la population. Plusieurs des sujets abordés sous chiffre 3 et le fait que des enseignants s'organisent et travaillent en commun lui causent une vive inquiétude.

Il est donc totalement opposé au projet tel que nous le présentons.

La SPG et les UCE ont réagi à ses paroles en lui adressant une lettre où elles s'étonnent qu'un haut fonctionnaire prenne publiquement position sur un sujet qui doit être tranché en dernier ressort par le chef du département. Le fait que M. Christe ait signalé à plusieurs reprises qu'il s'exprimait à titre personnel n'a pas suffi à faire oublier aux représentants des parents qu'il est directeur de l'enseignement primaire.

5. La DEP nous ayant refusé une seconde journée de congé nous nous sommes retrouvés, le jeudi 24 avril à Collonges-Belerive, pour poursuivre notre travail.

Nous avons abordé les thèmes suivants :

- passage au CO ;
- évaluation ;
- relation maître-élève ;
- information aux collègues intéressés par l'expérience.

Nous avons également préparé des entrevues avec les partis politiques pour les informer de notre projet.

6. M. Cl. Ferrero, député libéral, pré-

sente au Grand Conseil, le 9 mai 1975, une interpellation au sujet des UCE. Il reprend les mêmes arguments que M. Christe (voir N° 4) et pose une série de questions au Conseil d'Etat.

A la suite de cette interpellation deux articles paraissent dans la presse : l'un dans la « Tribune de Genève », l'autre dans le « Journal de Genève ».

L'article de la « Tribune » déformait les faits à un tel point que nous avons rédigé une réponse.

7. Le 5 mai 1975 nous avons envoyé à M. A. Chavanne les « franchises » qui nous paraissent aujourd'hui indispensables au démarrage de l'expérience :

a) Autorisation de mettre en route cette expérience (durée à déterminer par le DIP ; notre souhait étant de 3 ans au minimum).

b) Le regroupement des enseignants qui désirent participer à l'expérience (4 à 8, cf résolution SPG du 4.2.1975).

c) La possibilité d'une mise en place

progressive d'une évaluation appropriée aux méthodes utilisées (EPSE).

De plus nous réaffirmons dans cette lettre que nous partageons les objectifs du programme romand (par exemple programme cadre) et que nos méthodes d'enseignement sont bien celles de Freinet et de l'école active.

8. Au cours du mois de mai nous avons rencontré des représentants de la plupart des partis politiques genevois. En date du 4 juin enfin nous avons été reçus par les membres de la commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil.

Conclusion

La décision concernant la mise en place de l'expérience devait être prise à la fin du mois d'avril 1975. Or, à ce jour, nous n'avons encore reçu aucune convocation.

Face aux fortes réticences de la DEP, nous comptons sur un appui effectif des

membres de la SPG. Il y va du droit élémentaire à l'expérience, droit qui doit nous être reconnu.

Pour le UCE
J. Piguet M. Sermet.

Les textes ci-dessus étaient déjà rédigés lorsque nous avons eu connaissance des décisions prises par le chef du département :

1. L'expérience ne démarrera pas en septembre.

2. Une commission, présidée par le secrétaire général du Département de l'instruction publique sera formée en septembre. Cette commission, qui regroupera des représentants de la DEP, de l'EPSE, de la SPG et des UCE aura pour mandat la rédaction de deux rapports (l'un en décembre, l'autre à la fin de l'hiver). C'est sur la base de ces rapports qu'une décision pourra (enfin !) être prise pour la rentrée 1976.

P. Dunner.

Membres d'honneur et membres honoraires

Lors de notre AAA du 22 mai, nous avons eu le plaisir de proposer la nomination à titre de membres d'honneur de la SPG, de trois collègues : Etienne FIORINA, qui a déjà pris sa retraite, ainsi que Pierre HAUBRECHTS et Mario SOLDINI qui quitteront leurs classes à fin juin. Nous avons tenu à leur rendre hommage et nous avons laissé à Denis Perrenoud, resp., Arlette Notz et Michel Hagmann, qui les ont bien connus, le soin de leur dire notre amitié, notre reconnaissance.

ETIENNE FIORINA

Il nous appartient aujourd'hui d'accorder à Etienne Fiorina le titre de membre d'honneur. Il nous appartient par cette distinction de montrer notre estime et notre reconnaissance à un homme qui, tout au long de sa carrière, n'a jamais perdu confiance dans sa mission d'enseignant et de citoyen responsable. Il n'est pas très fréquent de rencontrer un homme qui lutte longuement au niveau de sa classe, de son école, de son association et de sa commune sans jamais penser ni agir en fonction d'intérêts strictement personnels, sans jamais briguer de poste ou de place en vue. Etienne Fiorina est cet homme-là.

Dès sa jeunesse, il pense se consacrer aux enfants. Mais, l'année où il obtient sa maturité, le concours d'entrée en stage est supprimé, de sorte que pendant plusieurs années, aucune institutrice, aucun instituteur ne sera formé. Etienne Fio-

rina travaille alors en qualité de sous-maître à la colonie pénitentiaire de Sevrier (Vaud). Il s'occupe là-bas de 40 jeunes délinquants entre 7 et 18 ans. On le retrouve ensuite employé dans une compagnie d'assurances, puis au département des finances, où il fait ses premières armes dans la comptabilité. Prenant goût aux problèmes mathématiques, il poursuit des études dans ce domaine à l'Université. Ce n'est qu'en 1933 qu'il devient maître d'école. À Meinier puis à Céligny, il a la responsabilité de classes nombreuses comprenant jusqu'à 6 degrés. Avec l'appui de son épouse et collègue, il n'organise pas moins de 12 soirées d'école. À Céligny notamment, il participe activement à la vie politique de la commune, devient caissier de la petite banque locale, la Caisse Raiffeisen.

Dès le début de sa carrière, Etienne Fiorina fut attiré par les problèmes corporatifs. En 1933, il fait partie de l'UIG, puis du comité, dont il sera président durant 3 ans. Ses activités sont multiples : CIA, bulletin corporatif, dont il est le rédacteur très actif et surtout très redouté du DIP, pendant 6 ans. En 1956 et 1965, il est l'artisan de deux revalorisations pour lesquelles il se bat avec acharnement. Au moment où on nous offrait quelque avantage ridicule, vous souvenez-vous de ces paroles restées célèbres : « Nous refuserons une aumône offensante... » ? Elles étaient bien d'Etienne Fiorina !

Au moment de la réunion des différentes associations de l'enseignement pri-

maire et enfantin, il se chargea de la tâche ingrate de mettre en ordre tous les documents et la correspondance dont disposait le comité sans pouvoir l'utiliser car il n'existe aucun classement.

Dans les moments de luttes dures avec le DIP, le Conseil d'Etat, les partis politiques, Etienne Fiorina était sur la brèche. Ses articles dans l'*« Educateur »* étaient lus avec un intérêt tout particulier et passaient sous la loupe de qui semblait y découvrir le ferment d'une contestation dangereuse...

Si notre collègue s'est attaché à défendre les intérêts particuliers du corps enseignant, il n'en a pas pour autant oublié les problèmes pédagogiques. Secrétaire du Centre d'information des instituteurs depuis 1959, la liste des travaux qu'il a créés pour nous est impressionnante ; instruction civique, vocabulaire, sciences (physique), géographie, math. modernes, éducation routière, dictionnaire de math. modernes, etc. Ses travaux sont connus loin à la ronde. Y a-t-il une classe en Suisse romande qui ne possède des fiches signées Etienne Fiorina ? C'est peu probable.

Tous ceux qui ont travaillé et travaillent avec lui, sont frappés par son calme, sa modestie, sa gentillesse. En écrivant ces quelques lignes, il me revient en mémoire le poème de R. Kipling « Tu seras un Homme, mon Fils » dont semble s'être inspiré notre collègue tout au long de sa carrière.

Etienne Fiorina a lutté pour que nous — les maîtresses et les maîtres d'école — nous vivions mieux. En se maintenant à son poste d'instituteur, en refusant toute

promotion sociale, en œuvrant pour des principes essentiels plus que pour des satisfactions immédiates, Etienne Fiorina a fait honneur à notre profession. Qu'il en soit ici sincèrement remercié.

MARIO SOLDINI

A tous ceux qui fréquentent les assemblées de la SPG depuis plusieurs années, il semblera incroyable que Mario Soldini soit aujourd'hui à quelques semaines de la retraite.

Doué d'une solide constitution, d'une voix puissante à l'accent « bien de chez nous » (un de ses élèves, impressionné, n'écrivait-il pas que son maître avait la voix de Charles le Téméraire !), combien de fois n'a-t-il pas animé nos assemblées dont il était presque toujours l'élément réactionnaire que d'aucuns attendaient !

Parler de Mario Soldini, c'est parcourir 40 ans de l'histoire de notre école et de notre société.

C'est en septembre 1932 qu'il passa le concours. En cette année-là, Genève avait besoin de 5 instituteurs et l'on prit les 5 premiers du concours. Il vaut la peine de citer leurs noms : Mario Soldini, Jean Conne, Marcel Leoni, Samuel Roller et René Jotterand. 40 ans plus tard, Soldini est le seul de sa volée qui soit encore au milieu de ses élèves.

Cette fidélité à sa classe se double d'une fidélité à l'école d'une commune. Mario Soldini fut nommé en septembre 1935 à l'école de la place Favre et se trouve en juin 1975 à Petit-Senn, soit 40 ans de vie professionnelle à Chêne-Bourg, dont 25 années de principalat. Un record, ne trouvez-vous pas ?

Sur le plan corporatif, il faut se souvenir que le corps enseignant genevois s'est réparti pendant longtemps dans 4 groupements autonomes : l'Amicale des maîtresses enfantines, l'UIG dames, l'UIG messieurs et le Syndicat de l'enseignement.

C'est grâce aux efforts conjugués d'Eric Pierrehumbert, alors président de l'UIG, et de Mario Soldini, président du syndicat, que la réunification des enseignants s'amorça, peu avant les années 60, pour devenir finalement notre SPG actuelle. Soldini fut élu président de l'UIG en 1963.

Il y aurait encore beaucoup à dire au sujet de notre collègue Soldini :

- connu dans tout le canton, parce que fondateur du mouvement politique « Vigilance » ;
- apprécié dans sa commune, puisque conseiller municipal à Chêne-Bougeries depuis 1967 ;
- vaillant défenseur de la patrie, il est le plus haut gradé du DIP ! ;
- ancien footballeur d'UGS, il a fondé

avec Paul Voitschotski le tournoi scolaire de football dont on connaît le succès.

Avec autant d'activités, il lui a paru nécessaire de prendre cette année sa retraite afin de pouvoir enfin mettre à jour sa magnifique collection de timbres-poste !

Si le comité nous propose aujourd'hui de décerner à Mario Soldini le titre de membre d'honneur, c'est une façon de lui dire merci, à lui qui a consacré une grande partie de son activité à la défense de notre école genevoise et de son corps enseignant. Cette gratitude s'accompagne de souhaits sincères pour une retraite heureuse et encore riche d'aventures.

PIERRE AUBRECHTS

C'est une joie pour moi de rappeler ici à ceux qui ont travaillé à tes côtés et à d'autres qui, peut-être, te connaissent peu ou même pas du tout quelle a été ta carrière d'enseignant et de membre de la SPG.

Après avoir terminé en 1935 les études pédagogiques, tu fus nommé maître pour 5 ans à Corsier. Tu revins en ville en 1943, à l'école de Sécheron puis à la Servette et enfin, depuis 25 ans, tu es à l'école de Trembley où tu termimes comme maître principal depuis 3 ans ½. Là, tes collègues, anciens et nouveaux, ont pu apprécier tes qualités d'ordre, de ponctualité et d'organisation ainsi que la sympathique ambiance de bâtiment que tu as su créer.

Parlons maintenant un peu de ta vie corporative.

Dès 1938, tu as été sollicité par l'UIG messieurs et le syndicat. Ton choix se fixa sur le syndicat dont tu fus membre 8 ans. Ensuite, dès 1946, tu te tournas vers l'UIG dont tu devins un membre actif et fidèle, sachant toujours s'adapter aux situations nouvelles. Tu participas à bien des moments agités et décisifs de la vie de la future SPG, tels que la réunion de l'UIG et du syndicat et le regroupement des 3 sections de l'UIG.

De 1953 à 1966, tu devins membre du comité messieurs et fonctionnas pendant 13 ans comme trésorier de cette section. Je ne saurais trop relever combien tu as été apprécié pour ce travail ingrat mais bien nécessaire pourtant. Il y avait tou-

jours, dans tes rapports de fin d'exercice, un petit brin d'humour qui faisait passer sans problème les augmentations de cotisation !

Comme délégué à la SPR, tu participas à de nombreuses commissions dont celle des structures qui aboutit, à notre grande joie, à l'entrée du Valais et de Fribourg à la romande. C'est surtout là où j'ai eu l'occasion de te connaître mieux et d'apprendre beaucoup en travaillant avec toi à la rédaction du rapport de cette commission. J'ai pu remarquer également combien ton expérience, ta prudence et ton bon-sens te valaient, auprès de nos collègues romands, une estime bien justifiée.

Je citerai encore parmi tes activités celle de représentant de notre association au comité de la CIA et à la commission technique de juin 1963 à cette année.

Avant de terminer, je ne voudrais pas oublier de remercier Mme Haubrechts pour sa gentillesse et sa compréhension car je sais ce que représentent, pour une épouse, les activités syndicalistes de son mari.

Enfin, tous ici, se joignent à moi pour te remercier et pour te souhaiter, cher Pierre, après une carrière bien remplie, une longue et agréable retraite où tu pourras finalement réaliser tout ce que tu n'as pu faire jusqu'à présent, faute de temps, car je sais que ce ne sont ni les intérêts, ni les occupations qui vont te manquer.

Membres honoraires

Quelques collègues accomplissent en ce moment leurs dernières semaines d'école, puisque les vacances qui s'approchent seront pour eux, prolongées. Nous leur souhaitons de profiter pleinement de leur plus grande disponibilité retrouvée et d'accomplir ce que nous remettons à plus tard : lectures, voyages, réflexions ou rêveries et, pourquoi pas, gastronomie ou jardinage ! Disons enfin à ces collègues expérimentés que nous entendrons toujours avec intérêt leur avis. Il s'agit de :

- Mmes Denise Leoni, Georgette Moret, Huguette Nussbaum, Elise Cavin.
- M^{le} Marie-Jeanne Constantin.
- M. Floran Vogel.

L. Urben.

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

100 000 francs engagés par la CIA dans Verbois Nucléaire ???

Mise au point

La CIA a engagé des fonds dans une société d'électricité suisse qui a pris des obligations de Verbois Nucléaire : la CIA participe donc indirectement, et pour une petite part d'ailleurs, au financement de Verbois Nucléaire.

Pourquoi cet investissement ?

La CIA ne peut engager ses fonds que dans des obligations d'Etat, des investis-

sements immobiliers ou d'utilité publique, c'est pourquoi la commission financière de la CIA a pu proposer d'engager Fr. 100 000.— dans l'électricité suisse. Etait-elle au courant du réinvestissement possible de cette somme dans Verbois Nucléaire ? Nous ne le saurons probablement jamais... Toujours est-il que les membres du comité de la CIA n'en ont pas été informés au moment de la votation concernant cet investissement.

Selon l'avis d'une personne du comité, si la proposition avait été faite d'engager directement de l'argent dans Verbois

Nucléaire, il y aurait probablement eu des réactions, et pas seulement de la part des enseignants !

Conclusion

Nous faisons partie d'un système politico-économique qui vise avant tout la production d'argent. Sans vouloir contester les bases de ce système, nous pensons qu'il faut dès maintenant être attentifs aux effets indirects de capitaux engagés dans des sociétés pouvant peut-être nuire à la qualité de la vie.

Groupe de travail «Energie nucléaire».

Ce groupe s'est réuni à Russin le 26 mai, et se retrouvera à Avully le 16 juin pour continuer ses recherches.

L'ÉDUCATION PERMANENTE, C'EST AUSSI...

Les marionnettes

Le groupe de l'éducation permanente, après son enquête sur le cinéma, s'est intéressé au travail de l'un de nos collègues, Christian Zaugg, maître de classe d'adaptation. Marionnettiste convaincu, M. Zaugg emploie la construction des marionnettes, puis la création et le déroulement du thème comme une sorte de thérapie. Au départ, l'enfant construit sa marionnette. Des notions techniques sont données mais aucune personnalisation. La construction de la marionnette permet à l'enfant de s'identifier avec son personnage. Avec des petits, M. Zaugg recommande la création de marottes. Avec ses élèves âgés d'une douzaine d'années il emploie des marionnettes à fils mais surtout à tiges, ces dernières étant le prolongement de la personne.

A partir de leur marionnette, les enfants créent leur histoire, ils mettent en évidence leurs problèmes ; cette méthode peut s'apparenter au socio-drame. On peut aussi suggérer un thème de départ. « L'Illiade et l'Odyssée », par exemple, a été créé l'an dernier et joué dans différents endroits, à Bel-Air notamment. Chaque enfant participe à la création selon ses besoins. Une équipe peut s'occuper du texte, une autre de la musique, une autre du décor, d'autres de l'éclairage. Chaque enfant y trouve son compte. La réaction des parents invités aux spectacles est très positive.

Et pour notre éducation permanente à nous ? Se jeter à l'eau sans expérience ou espérer qu'un cours d'animation de marionnettes ou de construction sera

mis en place par le département ? Des fiches vont être créées pour les CEMEA, peut-être pourrons-nous les publier ! Et surtout, surtout n'oublions pas qu'un col-

lègue, Christian Zaugg, à l'école des Libellules, est prêt à nous donner un coup de main pour nous aider à démarrer seul, ou mieux encore en groupe dans le monde merveilleux des marionnettes.

Commission de l'éducation permanente.

Brèves nouvelles

Votations genevoises

Ensuite du vote massif acceptant le financement du budget 1975, le projet de modification de loi concernant nos salaires et celui de la police (qui étaient traités en dehors de ceux des fonctionnaires et qui, à l'avenir, seront calculés selon la même échelle que pour tous les employés de l'Etat), a été présenté au Grand Conseil lundi 9 juin. Accueil convenable de la part des députés. Seul l'effet rétroactif au 1^{er} janvier 1974 semble remis en question. Pourtant ne dit-on pas : chose promise, chose due... ? La commission ad'hoc devrait se prononcer très rapidement *.

Pour l'unité du corps enseignant romand

L'article paru dans le dernier « Educateur » a suscité une réflexion de la part

du comité SPG qui a profité de l'assemblée des délégués à Fribourg, pour soumettre à la SPR un projet de résolution de soutien intercantonal. (Voir p.-v. de l'A.D.)

Football : des étoiles aux chandelles

Lors du tournoi scolaire de football, un club carougeois s'est montré pour le moins antisportif envers cette manifestation sympathique. Quelques enseignants ont failli voir 36-chandelles. Ils vous en parleront à tête reposée dans un prochain numéro, le match n'était pas terminé.

* Rappelons les classes demandées pour les enseignants : maîtresses enfantines cl. 15 (actuellement 13), puis 16 exigence matu. ; instituteurs et institutrices cl. 16 (actuellement 15).

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
chemin du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

Une rationalisation dont **ELMO** vous profitez.

20%

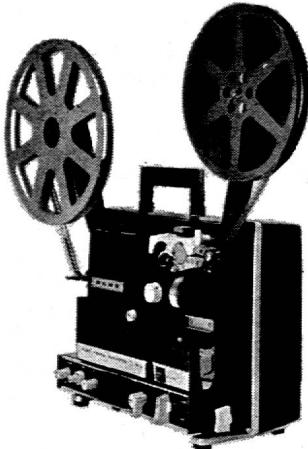
de rabais «à l'emporter»
pour appareils audio-visuels

5%

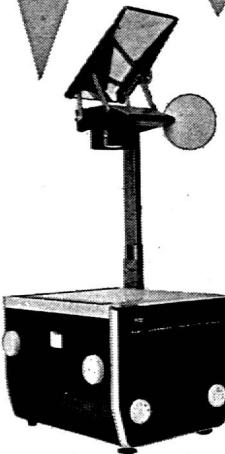
d'escompte au comptant!

Les appareils audio-visuels Elmo à prix sensationnels. Nous n'avons plus de représentants dans le secteur audio-visuel. Les frais ainsi économisés sont reportés en déduction sur les prix!

Deux exemples
de notre assortiment:



Elmo-Filmatic 16-A
Projecteur 16 mm automatique pour films muets et sonores magnétiques et optiques.
Projection au ralenti sans scintillement.



Elmo HP-300
le rétroprojecteur de conception moderne.

Visitez notre exposition!

En plus des projecteurs sonores 16 mm et des rétroprojecteurs, vous y trouverez de nombreux appareils spéciaux intéressants pour l'enseignement audio-visuel tels que projecteurs sonores 8 mm, projecteurs de diapositives en bande avec magnétophone à cassette, projecteurs de diapositives multi-format, etc.

Faites-vous conseiller par des spécialistes compétents.

Expositions de vente en Suisse occidentale et orientale, ainsi qu'à Bâle. Veuillez demander la documentation désirée à Zurich – elle vous sera envoyée par retour du courrier.

Bon pour documentation

Veuillez m'envoyer pour information la documentation suivante:

- Projecteurs sonores 16 mm
- Rétroprojecteurs
- Projecteurs sonores 8 mm
- Projecteurs de diapositives en bande

Nom:

Adresse:

NPA/Lieu:

A envoyer à Erno Photo SA
Restelbergstrasse 49, 8044 Zurich



5

Erno Photo SA, Restelbergstrasse 49, 8044 Zurich Tél. 01 289432

P64-ER-74

Comité central

Dans sa séance du 3 juin, le CC a mis au point les différents sujets qui seront débattus, entre autres, au cours de la conférence de presse que la SPN donnera le vendredi 13 juin. Nous ne pouvons tolérer les accusations qu'on nous adresse.

Une campagne de dénigrement du corps enseignant, soigneusement orchestrée bien que pleine de fausses notes acidulées et grinçantes, est actuellement menée, drapeaux verts claquant au vent. Certaines déceptions personnelles engendrent un ressentiment et une hargne qui rejaillit sur l'ensemble des enseignants.

Il est intolérable de voir cette rancœur animer un besoin féroce de revanche, besoin qui transparaît même dans les critiques acerbes prononcées sur notre butte départementale.

A qui le tour ?

Quelques collègues de l'ESRN sont pris à partie dans un pavé rédigé par le Parti libéral, paru dans la presse locale. Le contenu de tels articles, à la fois très flou pour la plupart des lecteurs et très précis pour ceux qui sont déjà « informés » n'apporte rien de positif.

Depuis de nombreuses années, le DIP accorde un demi-jour de congé pour les assemblées générales des associations d'enseignants. Demander l'étude de la possibilité d'abaisser l'âge de la retraite n'a pas que des motivations... égoïstes : la pléthora actuelle et si soudaine (!) pourrait être freinée par une telle mesure. Les résultats plus que réjouissants de la caisse de pension pourraient contribuer à trouver une solution à la construction de ponts AVS moins coûteux que certains ouvrages d'art en béton.

Ceux qui fulminent contre les heures blanches s'indignaient-ils de se voir accorder ces moments de répit lorsqu'ils étaient eux-mêmes collégiens ou gymnasiers ? Avaient-ils un esprit civique si précoce qu'ils s'en plaignaient à leurs parents ? Ces périodes incolores qui si souvent nous permettaient de repasser une leçon, de creuser un problème de math., de discuter d'un sujet d'actualité nous ont-elles empêchés d'arriver au terme de nos études ? Nos enfants sont-ils à ce point dépourvus d'esprit d'initiative qu'ils ne savent trouver des occupations enrichissantes lorsque le professeur est absent ?

Certes, l'heure blanche ne figure pas au plan des leçons et doit rester un acci-

Surcharge scolaire

Une commission est au travail depuis un an. Elle a mis au point un questionnaire envoyé tant à des classes primaires que secondaires (environ 1100 élèves des degrés primaires ont répondu, ainsi que leurs parents.)

Remarquons qu'une statistique doit être manipulée avec une extrême prudence. Les circonstances dans lesquelles a été réalisée l'expérience méritent une attention particulière. Le fait que les maîtres rassemblaient les réponses des élèves ET des parents a peut-être « gelé » certaines réactions tant positives que négatives tout en assurant un taux de réponse optimum.

Nous reviendrons sur ce problème. Le

fascicule résumant les résultats étant pour l'instant un document à usage interne, nous ne pouvons donner plus de détails.

Informations SPN

Deux membres du CC se chargent de rédiger un texte qui répondra aux « informations libérales » parues dans la presse locale. Il est certain que les auteurs de cet article n'ont jamais collaboré avec les institutrices des classes de première année (souvent les meilleures vendeuses) qui passent de nombreuses heures (à domicile) pour réunir les commandes, les déchiffrer (!), les totaliser, puis en classe, à distribuer les timbres pour une valeur de plusieurs milliers de francs à des bambins de six à sept ans...

Ces enseignantes ne disposent pas de secrétaire qualifiée rompue à ces travaux administratifs et mieux préparée à ces travaux que leur employeur.

J.-P. Buri.

leur mandat les problèmes spécifiques de l'organe ou de l'instance dans lesquels ils déplacent leurs activités ?

Rappelons que les timbres Pro Juventute sont vendus une fois par année et qu'aucune leçon ne tombe car collationner les commandes, calculer des totaux, établir les quantités respectives de timbres attribuées aux élèves donne lieu à une ou deux périodes de calcul concret et humanitaire. L'école primaire est cantonale et le reproche entre parenthèses dans le texte incriminé la concerne dans son ensemble. Nous ne commenterons pas la manœuvre douteuse qui consiste à nous laisser le soin de nous reconnaître ou de ne pas nous reconnaître dans ce portrait peu flatteur. Espérons que nos collègues libéraux de l'enseignement secondaire inférieur ou supérieur appartiennent à la catégorie de ceux à qui l'on rend hommage en guise de conclusion consolatrice et sécurisante.

J.-P. Buri.

District de Neuchâtel

Assemblée générale du 9 juin 1975

Beaucoup de classes partaient en course d'école mardi ce qui explique que nous étions quelques membres de moins qu'il y a 15 jours ; un fait à relever toutefois : de nombreux « observateurs » pour qui la SPN était encore inconnue ont tenu à prendre contact avec notre association et de nombreux membres se sont excusés, ce qui est nouveau...

Le bateau est parti à l'heure et rentré à bon port selon les prévisions horaires. En deux heures, y compris une récréation au grand large, l'ordre du jour fut épousé.

Le second fascicule du projet de statuts a donné lieu à moins de discussions que le premier. Les articles 5 et 6 devront être revus, l'assemblée ayant nettement refusé ces deux articles dans leur rédaction actuelle. Nous n'aurons vraisem-

blablement pas besoin de demander à certains collègues de nous quitter. Je crois savoir qu'une décision allant dans le même sens a été prise par nos collègues du SNEP. Il sera intéressant de connaître l'avis des autres sections.

Un collègue dévoué accepte de remplacer notre ami Charly Maurer qui va séjourner deux ans au Tchad. Yves Demarta déjà membre du bureau SPR se joint à notre équipe. Pour le second semestre, le comité se présente de la manière suivante : J. P. Buri, président ; R. Tailfer, secrétaire ; A. Weber, caissier (une rocade est envisagée entre ces deux fonctions) ainsi que M.-L. Lambelet, F. Houriet, E. Huguenin et Y. Demarta.

Nous lançons un appel impératif car nous voulons compléter notre équipe. Il y a certainement parmi nos collègues féminines deux personnes disponibles en moyenne une fois par mois pour participer à nos travaux. Je me permets d'insister personnellement : le corps enseignant primaire est très féminisé et se doit de se faire entendre au sein de notre comité.

J'attends impatiemment un mot ou un coup de fil.

Les informations libérales déjà citées dans ce numéro provoquent de vives réactions. Cette publicité maladroite indigne l'assemblée. Notre collègue Charles Landry a répondu à cet article en écrivant une lettre à la FAN qui n'a pu — selon ses statuts — la publier dans la rubrique « Correspondance ». Nous publions ci-après le texte de notre collègue :

Monsieur le rédacteur.

Monstrier le Révolutionnaire,
Je vous saurais gré de bien vouloir faire paraître ma réponse aux « Informations libérales » parues dans la FAN du 31 mai 1975.

*UNE RÉPONSE AU
«INFORMATIONS LIBÉRALES»*

L'auteur ou les auteurs de ces lignes (voir FAN du 31.5.) qui se réfugie(nt)

sous la signature impersonnelle de « Parti libéral » ont cru bon de porter un nouveau coup à l'école.

Bien sûr, lorsque la situation se dégrade, que la haute conjoncture fait place à la récession, l'école est une cible toute trouvée pour se défouler. Il ne suffit pas que cinquante yeux observent et épient instituteurs et professeurs trente heures sur trente, que certains parents soient attentifs aux moindres manquements et aux moindres défaillances de l'école, il faut encore que les politiques ou les journalistes viennent en ajouter.

Si des abus sont constatés ici ou là, qu'ils soient dénoncés. Nous n'y voyons aucun inconvenient, bien au contraire. La bonne marche de l'école dépend de la conscience professionnelle et de la disponibilité totale de ceux qui la servent. Un maître qui se soustrait à ses devoirs nuit à tous les autres.

Mais où les auteurs de ces lignes ont visé à côté, c'est en faisant maladroitement allusion aux heures perdues et aux allégements obtenus grâce à la vente des timbres Pro Juventute.

Il n'est pas inutile de rappeler que si Pro Juventute peut exercer son action bienfaisante, c'est avant tout grâce au travail bénévole des enfants et du corps enseignant. Un gros effort leur est demandé à tous. Prendre note des commandes, distribuer timbres et cartes, faire les comptes, cela représente plusieurs heures de travail. Et lorsqu'une erreur s'est glissée parmi les dizaines de clients, il faut parfois beaucoup de temps pour la trouver. Ajoutons que, chez les petits, les maîtresses doivent encore remplir elles-mêmes les enveloppes individuelles. Le directeur des écoles, lui, a compris qu'il n'était pas normal d'exiger ce surcroît de travail et depuis l'année dernière, il accorde un après-midi de congé. C'est la seule récompense que reçoivent les élèves et l'occasion pour les maîtres de boucler leurs comptes.

Ajoutons enfin que cette vente de timbres est facultative. Maîtres et élèves peuvent la faire ou non.

vent refuser de l'effectuer. C'est pourquoi je regrette d'autant plus que les « Informations libérales » viennent délibérément saper la bonne volonté des maîtres et par contre-coup l'enthousiasme des enfants.

*Par avance, je vous remercie et vous
prie d'agrer, M. le redacteur, mes salu-
tations distinguées.*

Le comité de section est chargé de rédiger une lettre à l'adresse du Parti libéral déplorant les attaques injustifiées dont le corps enseignant est l'objet.

La question est posée de savoir si nos collègues de la ville continueront d'assurer la vente des timbres Pro-Juventute. Un vote d'opinion intervient et à une forte majorité l'assemblée décide de continuer à assumer cette tâche, dans l'intérêt de cette institution et des enfants auxquels elle vient en aide.

Ne soyons pas rancuneux ou mesquins mais plus élégants que nos détracteurs.

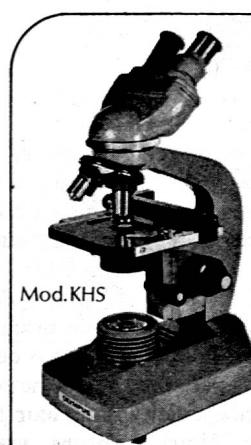
Dans les divers, relevons la question d'une collègue quant à la fermeture de certains jardins d'enfants. La SPN ne peut intervenir directement car il appartient à l'Association des jardinières d'enfants de le faire, pour autant que les personnes impliquées soient membres de ladite association.

Un résumé très complet bien que rapide des activités du comité de district répond à une autre question. L'« *Educateur* » fournit régulièrement de nombreux renseignements à ce sujet. Lisez aussi les rubriques régulières du comité central où il est souvent question des tâches confiées aux sections.

A 22 h. 15, le « MS Ville-d'Estavayer » pénètre dans la rade... Bonnes vacances à tous et à toutes.

J.-P. Buri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
Jean-Pierre MISCHLER, rue du Château, 2114 Fleurier. Tél. (038) 61 30 87



OLYMPUS

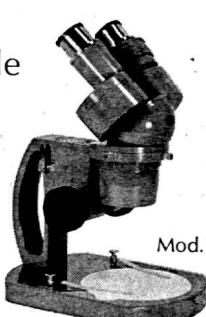
Microscopes modernes pour l'école

Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier.

Demandez notre documentation!
Avantageux livrables du stock. Service prompt et soigné.

Démonstration, références et documentation: représentation générale:
WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06



Pas de pléthore chez les enseignants secondaires

« Il n'y a pas de pléthore actuellement au niveau secondaire, mais grave pénurie ». Cette déclaration, qui émane de M. Maurice Villard, inspecteur des écoles secondaires du Jura et de Bienné-romande, a été faite le 4 juin dernier lors de l'assemblée générale ordinaire des enseignants secondaires à Moutier. M. Villard a en effet expliqué qu'à la suite des mises au concours pour le 1^{er} août pro-

chain, touchant une quinzaine de postes, il ne resterait plus qu'un seul breveté sans place. Cependant, la situation économique favorise un retour à la profession et on peut estimer que la pléthore sera amorcée dès 1977.

Il y aura 17 nouveaux maîtres secondaires en 1976, 22 en 1977 et 24 au plus en 1978. Les causes de la pléthore seront de plusieurs ordres : départs prévisibles de

familles d'étrangers, diminution des départs de l'enseignement pour raisons d'âge, de mariage ou de poursuite d'études, maintien des structures actuelles de l'école. Tout pourra changer si le canton du Jura se donne d'autres structures, le nombre de maîtres nécessaire pouvant être plus grand. Pour combattre la pléthore, il faudra éléver le niveau des exigences, supprimer les leçons supplémentaires, regrouper les postes de maîtres auxiliaires, prolonger les études. En début d'assemblée, M^{me} Vuilleumier, Bienné ; MM. Jean Mamie, Moutier ; Jean Vallat, Malleray, ont été félicités pour 25 années d'enseignement. MM. Armand Gobat, Tavannes, et Serge Voisard, Moutier, l'ont été pour 40 années d'enseignement.
B.

Le système

Lundi, 26 mai

Ils sont des centaines, dans le Jura, à passer l'examen d'entrée à l'école secondaire.

A onze ans, ils sont des centaines à décider de leur sort, de leur avenir. Ils le font avec la peur au ventre et le sourire aux lèvres, inconscients qu'ils sont de l'enjeu et des répercussions lointaines que peuvent avoir un « s » oublié ou une erreur d'addition.

Ils ont été préparés par les enseignants primaires, comme on entraîne des sportifs : méthodiquement et intensément, au mépris de toutes les lois de la pédagogie, de la psychologie et du bon sens. Ils ont été gonflés à bloc par des parents (pas tous, heureusement !) soucieux de l'avenir de leur rejeton et du bon renom de la famille.

Maintenant, au-delà de leur feuille blanche qu'ils s'efforcent de noircir convenablement, il y a d'autres maîtres.

Ceux-là se contenteront de compter les points et, conseil de révision civil, de les déclarer « aptes » ou non.

Ils sont prisonniers du système, Prisonniers et victimes.

Et pourtant, nous savons tous, enseignants primaires et secondaires, que ce système est anachronique, faux et injuste. Et nous continuons de le tolérer, de l'entretenir quand ce n'est pas de l'encourager. Comment, nous qui sommes des adultes conscients de leurs responsabilités, nous des psychologues sinon de métier, du moins d'expérience, pouvons-nous tolérer pareille démission collective ? Quand j'y pense, je suis mal dans ma peau. Comment pouvons-nous admettre que des enfants de 11 ans décident seuls, ou presque, de leur avenir ?

Vendredi matin, 30 mai

Ils savent. Je croise dans le corridor une petite tête blonde aux yeux pleins

de larmes. J'ai compris. Elle est intelligente, mais sa dictée... une catastrophe !

Vendredi midi

Je songe à tous ces repas gâchés, à tous ces drames autour de la soupe familiale. Pensez donc, il a raté !

Je connais une petite fille qui s'est fait copieusement rossoir... avec un cintre. Je pense à ce garçon qui m'avouait tantôt ne pas oser rentrer et à cet autre qui a été martyrisé une année de temps, à raison d'une dictée par jour, dimanches, fêtes et vacances compris. J'essaie d'imaginer le sourire radieux de celui qui va recevoir le vélo promis en cas de réussite. Je pense à ce dyslexique très intelligent qui..., à cette fille de parents divorcés, première de sa classe durant 3 ans et qui..., je pense à... et puis non...

Bon appétit, Messieurs !

Peut-être, après le café, l'idée nous viendra-t-elle qu'il faudrait revoir le système ?

Pi.

A la suite de la démission du titulaire, la société chorale « La Récréation » d'Yverdon met au concours le poste de

DIRECTEUR

Faire offres jusqu'au 15 juillet 1975 au président de la société.

M. Roland Mayor - Rue de Ste-Croix 30 - 1400 YVERDON **Tél. (024) 24 15 85**

CENTENAIRE DU MUSÉE DE LA NEUVEVILLE

Combinez votre excursion scolaire 1975 en visitant (1½ heure) le petit musée de La Neuveville (lac de Bienné).

Vous découvrirez :

- sa pirogue lacustre de 1500 ans av. J.-C. très bien conservée ;
- sa collection de canons de Charles le Téméraire pris à la bataille de Morat ;
- ainsi que de nombreux objets et curiosités de différentes époques.

Renseignements auprès de son conservateur : **M. DEGOUMOIS, tél. (038) 51 19 22.**

Admissions à l'Ecole normale de Delémont

Les concours d'admission à l'Ecole normale de Delémont se sont déroulés en mai. 104 candidates s'étaient inscrites cette année, soit 29 pour l'enseignement primaire, 64 pour l'enseignement préscolaire et 11 pour l'enseignement des ouvrages.

La direction de l'Instruction publique vient d'admettre 17 candidates institutrices, 16 candidates maîtresses enfantines, dont 7 Neuchâteloises, et 8 candidates maîtresses d'ouvrages.

Voici leur nom par ordre alphabétique :

Candidates institutrices

Pierrette Allemand, Moutier; Christine

Barre, Porrentruy ; Claude Bernasconi, Moutier ; Geneviève Brahier, Les Bois ; Suzanne Chevillat, Soyhières ; Frédérique Christe, Courtételle ; Henriette Friolet, Delémont ; Myriam Gigon, Bux ; Mariska Glauser, Courchapoix ; Béatrice Gloor, Delémont ; Nicole Jolidon, Delémont ; Maryvonne Kottelat, Courrendlin ; Monique Reber, Delémont ; Françoise Sangsue, Cornol ; Gisèle Schindelholz, Courtételle ; Anne-Lise Schneider, Créminal ; Martine Weber, Delémont.

Candidates maîtresses enfantines

Valéria Almici, Delémont ; Monique Andres, Moutier ; Carmina Bassin, Bienné ; Anne-Claude Berberat, La Chaux-

de-Fonds ; Chantal Bettinelli, La Chaux-de-Fonds ; Hélène Greppin, Moutier ; Marianne Grimaire, Le Locle ; Agathe Grosjean, Orvin ; Danièle Ischer, La Chaux-de-Fonds ; Claire-Britte Jeanmonod, La Chaux-de-Fonds ; Marie-Anne Jost, La Chaux-de-Fonds ; Annie Müller M^{me}, Berne ; Anne Stornetta, Delémont ; Bernadette Vuillemin, Chésard ; Silvana Zornio, Vicques ; Simone Zurich, Bévilard.

Candidates maîtresses d'ouvrages

Monique Buchwalder, Moutier ; Michèle Christe, Moutier ; Laurence Favre, St-Imier ; Nicole Geneux, Bienné ; Véronique Leuenberger, Courfaivre ; Raymond de Quartenoud, Sonceboz ; Violette Valley-Salgat, Alle ; Maryvonne Voisard, Bressaucourt.

7^e JOURNÉE CANTONALE DE SPORT SCOLAIRE A MACOLIN

Déjà l'Année de la femme

C'est le mercredi 28 mai dernier, par un temps très favorable, que se sont déroulées à Macolin les joutes de la 7^e Journée cantonale de sport scolaire. Cette manifestation était organisée par le collègue Yves Monnin, de Bienné. Elle a connu une belle participation avec 18 équipes, dont l'école secondaire de Malleray-Reconvilier en athlétisme filles ; 11 équipes, dont l'école secondaire de Malleray-Reconvilier et le collège de La Neuveville, en athlétisme garçons ; 8 équipes de natation filles, dont une romande de Bienné ; 6 équipes de natation garçons, dont une romande de Bienné.

Le but de la rencontre était la préparation et les épreuves éliminatoires pour la 7^e Journée suisse de sport scolaire, qui a eu pour cadre le Stade de la Pontaise et la piscine couverte de Mon Repos à Lausanne, le 11 juin.

Yves Monnin a le mérite d'avoir mené cette journée avec la compétence et le dynamisme qui le caractérisent, et nous lui adressons pour cela nos plus vives félicitations. Il fut secondé mercredi par de nombreux collègues qui, bénévolement, se sont acquittés de leur tâche avec un souci d'exactitude exemplaire.

L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin avait mis gracieusement ses installations à disposition : le stade du « Bout-du-Monde », celui des « Mélèzes », les locaux des vestiaires, de douches, le bureau des calculs avec le matériel adéquat, mais aussi la piscine couverte. Que la direction de l'EFGS et ses collaborateurs soient vivement remerciés.

Toutes les épreuves étaient terminées à 16 heures, selon l'horaire établi, et la pro-

clamation des résultats, confiée à Yves Monnin et aux inspecteurs EPS Huber et Girod réjouit les plus méritants qui eurent par la suite la possibilité de participer à la grande finale de Lausanne.

5 équipes filles et 5 équipes garçons ont été sélectionnées en athlétisme. Parmi elles figurent l'école secondaire de Malleray-Reconvilier avec 1650 points et le

collège de La Neuveville avec 1627 points. 3 équipes filles, dont la première est Bienné-Madretsch, 3 équipes garçons, dont la première est également Bienné-Madretsch, ont été retenues pour la journée de Lausanne.

Nos félicitations à tous ces jeunes sportifs, et en particulier aux jeunes filles qui ont bien représenté l'Année de la femme en participant plus nombreuses que les garçons à ces compétitions.

B. (d'après hg).

Centre de perfectionnement

Programme des cours et manifestations 1976

Nous invitons le corps enseignant, les associations et institutions concernées à remettre leurs propositions, leurs vœux et leurs suggestions à la direction du Centre de perfectionnement.

jusqu'au 30 septembre 1975, dernier délai, en indiquant pour chaque cours proposé :

1. Le nom de l'animateur proposé.
2. L'objectif du cours.
3. Les grandes lignes du programme.
4. La durée du cours.
5. La date proposée.
6. L'horaire prévu.
7. Le lieu souhaité.

Cours et manifestations du mois de juillet 1975

3.5 Dessin technique (SJTMR) : M. A. Aubry, Delémont, du 7 au 11 juillet à Delémont.

3.33 Pratique des sciences naturelles : MM. J.-C. Bouvier et J. Gagnier, du 14 au 19 juillet à St-Ursanne.

3.46 Travail sur métal — Cours de

base (SJTMR) : M. R. Droz, Porrentruy, du 7 juillet au 1^{er} août à Bienné.

4.3 Travaux manuels d'histoire : M. P. Burkhardt, Delémont, du 7 au 9 juillet à Delémont.

4.6 Camp pédagogique (ASASJ) : M. A. Crevoisier, Porrentruy, du 7 au 11 juillet.

4.8 Mathématique : « Problèmes sur la notion de mesure » (CIM) (COPMS) : M. A. Calame, Sauges, du 7 au 9 juillet à Moutier ou Bienné.

4.9 Psychologie : « Les conditions affectives de l'activité intellectuelle et de la réussite scolaire » : M. M. Nanchen, Icogne, les 7 et 8 juillet à Delémont.

4.10.1 Batik : M^{me} J. Berberat, Porrentruy, du 7 au 10 juillet à Porrentruy.

4.10.2 Batik : M^{me} H. Sanglard, Porrentruy, du 7 au 10 juillet à Tramelan.

4.16 Flore et végétation des Alpes : MM. J.-L. Richard, et E. Grossenbacher, du 14 au 18 juillet.

4.17 Géographie physique (CPS) : M. J.-P. Portmann, Neuchâtel, du 7 au 9 juillet à Arolla.

4.18 **L'Histoire de la langue française**
(Aspects) : M. E. Schulé, Crans, les 7 et 8 juillet à Saignelégier.

4.19.6 **La psychanalyse au service de la pédagogie** : M. Ch. Baroni, Nyon, du 7 au 11 juillet à Saignelégier.

4.20.4 **Poterie** : M. A. Bachofner, Bonfol, du 7 au 11 juillet à Bonfol.

4.20.5 **Rotin** : M^{me} S. Salomon, Bienne, du 30 juin au 4 juillet à Bienne.

4.20.7 **Vannerie** : M. A. Babey, Delémont, du 7 au 11 juillet à Delémont.

Office jurassien Jeunesse et Sport

Camps d'alpinisme et de natation

Durant l'été 1975, l'Office jurassien Jeunesse et Sport organise 4 cours de branches sportives à l'intention des jeunes gens et jeunes filles du Jura et de Bienne.

Cours 1 : Carona Tessin du 7 au 12.7.1975, natation pour jeunes filles.

Cours 2 : Carona Tessin du 14 au 19.7.1975, natation pour jeunes gens.

Cours 3 : Col de La Furka du 4 au 9.8.1975, alpinisme pour garçons et filles.

Cours 4 : Col de La Furka du 10 au 15.8.1975, alpinisme pour garçons et filles.

Finance d'inscription :

Cours 1 et 2 : Fr. 82.— + frais de voyage.

Cours 3 et 4 : Fr. 62.— + frais de voyage.

Participation :

Sont admis aux cours, les jeunes gens et jeunes filles en âge J + S, nés entre 1961 et 1955, Suisses ou étrangers domiciliés dans le Jura ou à Bienne. Les jeunes en âge de scolarité (1960-1961) peuvent s'inscrire. Toutefois, ils ne seront admis que si le nombre des inscriptions le permet.

Inscription :

Les formules d'inscription peuvent être demandées à l'Office jurassien Jeunesse et Sport, case postale 254, 2610 St-Imier, tél. (039) 42 10 84.

Délais d'inscription :

Cours 1 et 2 : trop tard.

Cours 3 et 4 : 1^{er} juillet 1975.

Cours d'alpinisme pour les jeunes du Jura

A l'intention des filles et garçons du Jura en âge J+S (de 14 à 20 ans), l'Office J+S organise durant les vacances d'été deux cours d'alpinisme dans la région du col de la Furka. Le premier cours est prévu du 4.8 au 9.8 et le deuxième du 10.8 au 15.8.1975. La finance d'inscription se monte à Fr. 62.— (+ frais de voyage) par cours. L'instruction alpine, les excursions et les ascensions sont confiées à des guides patentes. Des classes de débutants, même pour ceux qui n'ont aucune expérience de la montagne, sont prévues.

Un programme spécial est réservé pour les alpinistes chevronnés.

Pour ceux ou celles qui ne disposent pas d'équipement personnel de montagne, l'Office J+S met gratuitement à leur disposition, souliers de montagne, sac de montagne, sac de couchage, cordes, crampes, etc.

Nous attirons l'attention sur les conditions extrêmement avantageuses de ces cours et sur la qualité des instructeurs. En principe, seuls des guides de haute montagne diplômés sont engagés.

Nous invitons les jeunes du Jura à profiter de leurs vacances pour découvrir les joies saines de la montagne.

Les bulletins d'inscription peuvent être demandés à l'Office jurassien Jeunesse et Sport, case postale 254, 2610 St-Imier, tél. (039) 41 10 84.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

tribourg

Le corps enseignant et la pléthore dans le présent et dans le futur

Objectif parallèle

Les objectifs que poursuivent la SPF et l'association cantonale prennent parfois des chemins parallèles. A cela, rien que de très naturel ce d'autant plus qu'il s'agit d'une inquiétude qui préoccupe actuellement les milieux enseignants en général. L'apparition du spectre de la pléthore n'est d'ailleurs pas un phénomène propre à notre seul canton. Prévenir vaut mieux que guérir.

C'est ainsi qu'au début de cette année 1975, soit le 8 février, l'association cantonale sollicitait le DIP qu'il expose en détail sa manière de voir concernant trois questions importantes dont deux s'inscrivent dans une éventualité immédiate et à plus longue échéance. A savoir :

1. Quelles sont les mesures d'ores et déjà envisagées pour pallier une éventuelle pléthore ?
2. Quel sera, au vu des effectifs actuels

des Ecoles normales, le contingent d'institutrices et d'instituteurs brevetés pour la période allant de 1975 à 1978 ?

Mesures envisagées ?

Une première réponse à l'apparition possible de la pléthore et à sa résorption fut donnée déjà en 1974 lorsqu'on prit la décision de renoncer désormais à la formation extraordinaire.

Avec l'agrément du DIP et l'assentiment du rédacteur du « Faisceau », nous empruntons à cet organe corporatif l'essentiel des remarques et suggestions suivantes. Quant aux mesures qui permettront de résorber peu à peu le surplus des normaliens brevetés, s'ils devaient avoir des difficultés d'engagement, plusieurs d'entre elles seront mises en vigueur conjointement avec toute la souplesse que requiert une mission aussi délicate. Nous les citons dans l'ordre qui leur a été conféré :

- on enregistre dès l'automne 1975 la fermeture de l'Ecole normale de la Providence ;
- on attend un certain effet de l'instauration intervenue en 1974 de la 5^e année de préparation des institutrices. Cette mesure permettra en partie, vers 1978-1979, d'absorber un éventuel surplus et parallèlement de rééquilibrer les effectifs masculin et féminin du personnel enseignant ;
- il est possible d'envisager l'aiguillage de quelques brevetés vers la préparation de maîtres spéciaux en vue de l'enseignement de la gymnastique, du dessin et peut-être de l'allemand ;
- il y aurait lieu, au gré des nécessités, de compléter les effectifs en personnel qualifié à former en faveur des classes spéciales et de la logopédie ;
- un certain nombre de maîtres s'acheminent vers l'enseignement secondaire y compris les classes terminales. Conséquence de l'ouverture à moyen terme des écoles secondaires projetées ;
- quelques enseignants seraient affectés momentanément au service de remplacement ;
- dès 1975, il apparaît prudent et sage de restreindre les admissions dans les Ecoles normales sur la base d'une statistique déjà demandée à l'office compétent ;
- on envisage de ne pas renouveler la désignation annuelle de quelques maîtres « qui ne donnent pas entière satisfaction » ;
- on se propose, cas échéant, de réduire le nouvel engagement d'institutrices mariées avec des fonctionnaires de l'Etat. La réponse du DIP souligne que « cette mesure, quelque peu dras-

tique, ne saurait être envisagée que si la situation sur le marché de l'emploi passait par une crise grave et présumée durable».

Prudente réserve

Que de circonspection dans l'énoncé de cette ultime mesure ! Ce qui signifie bien que c'est la dernière possibilité à laquelle on aurait recours en cas de pléthora ouverte. Il faudrait que la situation de l'emploi devienne si difficile à conjurer pour qu'on envisage d'y recourir. C'est le cas de rappeler à ce sujet que le corps enseignant compte 144 institutrices mariées sur les 406 de l'effectif féminin célibataire. On convient spontanément et très volontiers qu'il faudrait agir avec beaucoup de discernement et de tact lorsqu'il s'agirait de renoncer au maintien d'institutrices mariées à des postes convoités par des jeunes brevetés sans place. L'équité commande toutefois de ne pas confondre le cas d'une maîtresse mariée dont le gagne-pain s'avère indispensable au budget du ménage avec celui d'une personne dont le mari pourvoit déjà, à lui seul et convenablement, aux dépenses familiales.

On le voit, le problème pourra parfois paraître épique à résoudre. Pour le moment, en ce qui concerne l'élément masculin,

il n'y aurait pas péril en la demeure. L'évolution de la situation sur le plan de l'emploi des jeunes enseignants inciterait plutôt à un optimisme prudent.

La situation à travers les chiffres

Selon les données provenant du DIP, les sorties des différentes Ecoles normales seront les suivantes :

française	allemande
En 1975 : 23 instituteurs 62 institutrices	10 instituteurs 23 institutrices
En 1976 : 27 instituteurs 70 institutrices	17 instituteurs 22 institutrices
En 1977 : 38 instituteurs 48 institutrices	15 instituteurs 24 institutrices
En 1978 : 30 instituteurs 0 institutrice	9 instituteurs 26 institutrices
298 enseignants	146 enseignants
Total	444 enseignants

d'où une moyenne annuelle de 111 futurs brevetés, lesquels s'ils arrivent au terme de leurs études constituent le 12,5 % de l'effectif actuel du personnel enseignant primaire.

Pas de chômage pour le comité SPF

Heureuse constatation préliminaire, les séances de comité sont en général bien fréquentées et l'atmosphère de travail traduit bien le désir commun d'apporter sa part de réflexion aux nombreux problèmes à résoudre. Ainsi, peuvent en témoigner les séances des 11 mars, 25 mars, 21 avril et 26 mai. Sans compter la participation des délégués fribourgeois aux assises romandes dont la dernière en date vit l'assemblée annuelle des délégués qui siégea le 31 mai 1975 à Fribourg. La suite chronologique des délibérations s'inscrit dans la nomenclature suivante dont nous retenons les plus importantes.

Principaux objectifs

- Désignation de représentants SPF à l'une ou l'autre commissions SPR ;
- le projet de perfectionnement pédagogique a requis à plusieurs reprises l'intérêt et la volonté de contribution de la section cantonale à l'élaboration du règlement en question. M. P.-P. Descloux a été admis par le DIP à siéger dans la commission de travail de rédaction du projet de ce règlement ;
- l'examen des suggestions émises en vue d'établir des plans de leçons et

de travaux pratiques afin de correspondre à l'un des vœux exprimés lors de l'assemblée SPF du 20 novembre 1974 ;

les travaux présentés achevés par la section gruyérienne illustrent concrètement cette préoccupation. Ils seront polycopiés et mis à la disposition des membres de la SPF dès la rentrée des cotisations par les sections régionales ;

- la création d'une commission d'éducation permanente fit l'objet d'une étude fouillée, émanant d'un groupe de travail animé par MM. P.-P. Descloux et Demierre. L'activité de ce groupe consistera essentiellement à étudier les lignes directrices du règlement de perfectionnement dès que cette charte aura été établie ;
- si pour le moment l'idée d'une fusion de la SPF avec la Société fribourgeoise de perfectionnement pédagogique (SFPP) doit être abandonnée ou remise à plus tard, le comité affirme sa détermination de prêter son concours actif visant à promouvoir le perfectionnement continu des enseignants ;
- la commission d'éducation permanente se préoccupe de l'accès des ensei-

En vue de la rentrée de l'automne 1975, dans les 5 instituts qui préparent au brevet inscriptions admissions

1. Ecole normale mixte officielle de la rue de Morat		
a) français, garçons	32	12
filles	14	8
b) allemand, garçons	6	0
filles	38	30
2. Institut du Sacré-Cœur Estavayer-le-Lac (filles)		
en classe primaire	4	4
en classe enfantine	16	10
3. Pensionnat Sainte-Agnès Fribourg		
filles, en classe primaire	13	12
filles, en classe enfantine	19	10
4. Ecole normale officielle des institutrices	0	0
5. Institut Sainte-Croix à Bulle		
	8	8
Total	150 inscr.	96 ad.
		= 64 %
Situation en 1974	184 inscr.	124 ad.
soit pour 1975 — 34		— 28

Quel sera le nombre des futurs normaliens et normaliennes qu'on enregistrera à la fin de leurs études ? AC.

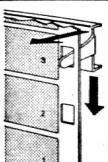
gnants à l'Université à l'exemple de Genève et Neuchâtel. Obstacle majeur à la réalisation de ce vœu : les différences qu'accuse la formation de base selon les cantons ;

- le comité SPF établit une déclaration de principe recommandant de mettre un frein à certaines dépenses de la SPR. Il a notamment fixé son attitude quant à une augmentation de cotisation qui sera soumise à l'AD de la SPR qui, entre-temps, a tenu ses assises le 31 mai à Fribourg ;
- enfin le comité a analysé avec la plus stricte objectivité l'ensemble des impressions qu'a suggérées l'examen scolaire proposé à titre expérimental, aux classes de 2^e année. Bien acceptée d'une manière générale, cette épreuve n'en a pas moins recueilli des appréciations diverses concernant la matière soumise à laquelle on aurait souhaité un schéma différent. Alors que dans certains districts la présentation et le caractère de chacune des épreuves a fait l'objet, de la part des maîtresses d'un minimum d'orientation préalable préconisé par l'inspecteur, dans d'autres par contre la consigne du silence s'en est remise à la seule sagacité des élèves. Aucun avis négatif n'a cependant été formulé au principe. même de l'examen. AC.

Bauer ne construit pas des projecteurs.

Avec les projecteurs 16 mm P6 de Bauer on entend le son sans le bruit de l'appareil. Ceci parce qu'un nouveau système de griffe décompose l'entraînement de la pellicule en 5 phases par image:

1.



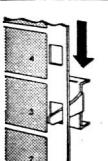
La griffe est introduite exactement dans la perforation. Elle ne bouge pratiquement pas en hauteur et arrive donc en douceur sur le bord de la perforation (la première source de bruit est ainsi éliminée).

2.



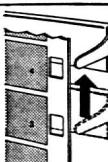
Ensuite la griffe est accélérée régulièrement jusqu'à la vitesse maximale. Elle a du reste 4 dents pour ménager la pellicule. Même si celle-ci est défectueuse, l'entraînement se fait sans encombre.

3.



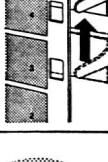
La griffe freine progressivement la pellicule jusqu'au stop. Il n'y a donc pas d'arrêt brusque, ce qui permet d'éviter le bruit d'un choc (et garantit également la fixité optimale de l'image).

4.

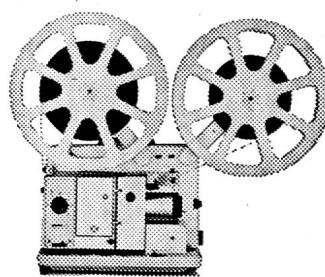


La griffe se soulève légèrement du bord de la perforation et s'en retire au moment où la pellicule est à l'arrêt. C'est alors qu'a lieu la projection de l'image.

5.



La griffe revient à la position initiale, et le processus se répète 18 ou 24 fois de suite à la seconde selon la cadence. En éliminant autant de fois les trépidations désagréables bien que la pellicule soit entraînée dans un rapport optimal de 1:6,9.



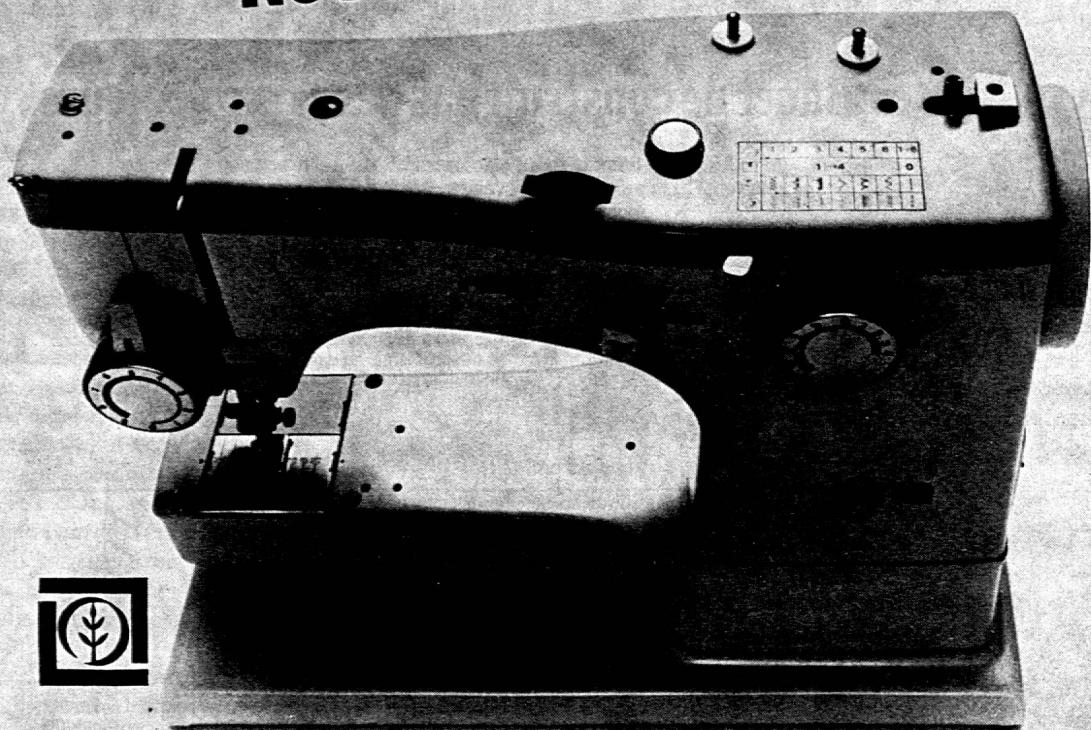
Les projecteurs P6 de Bauer ont un fonctionnement silencieux. Leur amplificateurs sont de haute qualité, leur puissance lumineuse élevée et leur maniement extrêmement pratique. Pour en voir et en entendre plus, demandez-nous une démonstration sans engagement et appelez le numéro 01/429442.

BAUER

Groupe BOSCH

KÖTT WILDF

NOUVEAU ELNA T SP



AGREEABLE A ENSEIGNER PARCE QUE FACILE A UTILISER

Parmi une gamme de 13 modèles, Elna offre maintenant la machine à coudre utilitaire par excellence Elna T SP (Top Special) avec un programme de couture élargi et entièrement incorporé (14 points dont 11 utilitaires spécialement pour tissus stretch et la boutonnière automatique).

Un schéma placé sur l'Elna T SP permet la sélection facile des points.

Elna offre des rabais avantageux aux écoles et maîtresses de couture et met à disposition du personnel compétent pour des cours spéciaux et un service d'entretien des machines.

elna



COUPON

pour une documentation complète sur les machines à coudre Elna et le matériel scolaire gratuit.

Nom: _____
Prénom: _____
Rue: _____
NP/Lieu: _____

A envoyer à: ELNA S.A., 1211 Genève 13

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

1820 Montreux 1
J.-A.